

Groupe **Identité & Démocratie**  
Délégation du Rassemblement National  
au Parlement Européen

---

---

# LIVRE NOIR

---

*La gestion de la crise du coronavirus  
par l'Union Européenne*



IDENTITÉ  
ET DÉMOCRATIE

# La grande faillite

**Jérôme Rivière** *Président de la délégation française du groupe ID au Parlement européen*

**S'**il est encore impossible de mesurer toutes les conséquences de l'épidémie que nous avons vécu, et dont nous ne nous sommes pas encore sortis, force est de le constater: le modèle européen version UE est un colosse aux pieds d'argile, qui n'a pas résisté à l'irruption de cet ennemi invisible.

Issu d'un travail collectif de la délégation RN au Parlement européen, et s'appuyant sur des faits et données incontestables, ce Livre noir dresse le bilan de l'action, ou plutôt de l'inaction, de l'Union Européenne confrontée à cette crise sanitaire et financière. Elle a échoué dans l'anticipation et la gestion de cette crise puis elle a manœuvré dans le dos des peuples pour faire avancer son rêve fédéraliste et l'interdépendance d'économies sur endettées.

Pourtant, seuls les États ont protégé leur population. Car c'est la Nation qui protège. C'est à elle que les peuples continuent envers et contre tout à s'identifier. En particulier quand souffle la tempête...

Cette irruption du tragique doit nous servir de leçon : il est temps de mettre fin aux erreurs et aux mythes européistes : idéologie sans-frontiériste, « mondialisation heureuse », déracinement, rêve fédéraliste, individualisme forcené... Avec cette pandémie, c'est le monde « postmoderne » qui s'effondre ; cette société

« hyper-festive », si bien décrite par Philippe Muray, où régnait une pseudo-promesse de progrès perpétuel.

Cette dramatique épreuve a aussi mis au grand jour le déclassé économique, social et culturel de la France, et sa dépendance vis-à-vis de l'étranger.



Pour que rien ne soit plus comme avant, le politique doit retrouver sa primauté sur le pouvoir économique, sa mission de protection et par-dessus tout la « compétence de la compétence » : sa souveraineté, sans laquelle aucun pouvoir ne peut agir et réagir.

Contrairement à ce que soutiennent encore les belles âmes de la pensée unique, le protectionnisme que nous défendons est l'inverse d'un retour aux égoïsmes nationaux. Il est le retour au local, aux solidarités de proximité, à l'enracinement. « *Le déracinement déracine tout, sauf le besoin de racines* » écrivait Christopher Lasch.

Cette épreuve mondiale, nationale et individuelle redonne à cet enracinement, aux liens familiaux et aux solidarités locales, leurs lettres de noblesse.

L'Union Européenne doit être refondée pour devenir une Europe de la coopération entre des Nations souveraines. C'est notre civilisation commune qui nous aidera à la rebâtir. Ce Livre noir entend y contribuer. ●

## 1. Des institutions dé faillantes, une absence de prise de conscience de la gravité de la situation

### DES COMPÉTENCES NON OU MAL EXERCÉES.....5

|   |   |
|---|---|
| <i>En matière de santé, un mille feuilles administratif non adapté à la pandémie.....</i>       | 5 |
| <i>En matière de gestion de crise : des pouvoirs limités mais en progression constante.....</i> | 6 |

### DES RÉACTIONS TARDIVES DE LA PART DES DIRIGEANTS .....7

|   |    |
|---|----|
| <i>L'UE paralysée face à la crise.....</i>  | 7  |
| <i>De la part de ses dirigeants : des réactions tardives, contradictoires et inappropriées.....</i> | 8  |
| <i>Marine Le Pen, celle qui a vu juste.....</i>   | 10 |

### UNE GESTION DE CRISE INEXISTANTE.....12

|   |    |
|---|----|
| <i>Une double lacune.....</i>   | 12 |
| <i>Conseil européen extraordinaire : l'UE contre l'UE.....</i>                        | 12 |
| <i>Solidarité avec les États : une dotation symbolique.....</i>                       | 13 |
| <i>Aide au chômage partiel des États : un financement en trompe-l'œil.....</i>        | 14 |
| <i>Nomination d'un « commissaire à la gestion de crise » : une coquille vide.....</i> | 15 |
| <i>Aide aux PME : dérisoire et discriminatoire.....</i>                               | 15 |
| <i>Aide aux grandes entreprises : la sauvegarde de l'emploi sacrifié.....</i>         | 16 |
| <i>Appui au déconfinement : le grand n'importe quoi.....</i>                          | 16 |

### DES ENTRAVES AUX ACTIONS DES ÉTATS .....16

|   |    |
|---|----|
| <i>Frontex : aux abonnés absents.....</i>                             | 17 |
| <i>Malgré l'UE, le retour des « réflexes nationaux ».....</i>         | 17 |
| <i>Les initiatives de plusieurs États dans le viseur de l'UE.....</i> | 19 |

## 2. Des politiques sectorielles désordonnées et illisibles

### SANTÉ ET RECHERCHE, RÉACTIONS À CONTRETEMPS ET PERTES DE SOUVERAINETÉ.....22

|  |    |
|--|----|
| <i>Avant la crise : une extension progressive des prérogatives de l'UE.....</i>  | 22 |
| <i>Pendant la crise : les réactions à contre-temps du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC).....</i> | 23 |
| <i>Face à la dépendance vis-à-vis de la Chine : le refus obstiné des relocalisations.....</i>  | 26 |
| <i>La Covid-19, levier de l'UE pour faire de la santé une compétence communautaire.....</i>  | 26 |

### TRANSPORTS, LA VOIE SANS ISSUE DU TRAVAIL DÉTACHÉ.....27

|   |    |
|---|----|
| <i>Un secteur lourdement touché par la crise.....</i> | 27 |
|---|----|

|  |    |
|--|----|
| <i>Face à la crise du secteur : une seule mesure concrète... dictée par l'idéologie.....</i> | 28 |
| <i>Alors qu'il faut changer le modèle, l'UE veut rétablir les modalités pré-crise.....</i>   | 28 |

### INDUSTRIE : UNE VOLONTÉ CLAIRE DE NE PAS RELOCALISER .....29

|  |    |
|--|----|
| <i>Depuis les années 1990, le choix du « globalisme ».....</i>         | 29 |
| <i>Une seule mesure concrète pour les PME, mais insignifiante.....</i> | 30 |
| <i>Relocalisations : l'UE arcbutée sur ses dogmes.....</i>             | 31 |

### BANQUES ET FINANCES : LE SAUVE-QUI-PEUT.....32

|   |    |
|---|----|
| <i>Le plan de relance next génération EU : un saut supplémentaire vers le fédéralisme budgétaire.....</i> | 34 |
|---|----|

### EMPLOI ET SOCIAL : AU NOM DU DOGME.....35

|  |    |
|--|----|
| <i>Dispositif SURE (chômage partiel) : la marque d'un projet fédéraliste.....</i>                        | 35 |
| <i>Au nom du dogme des travailleurs détachés, l'absence de revalorisation de certaines filières.....</i> | 36 |
| <i>Emploi : des dotations qui profitent d'abord aux multinationales.....</i>                             | 36 |
| <i>Agences européennes : conseils pratiques, QCM et dessins animés.....</i>                              | 37 |

### AGRICULTURE, LE GRAND RENONCEMENT .....38

|   |    |
|---|----|
| <i>Covid-19 : de terribles conséquences sur le secteur agricole.....</i>                      | 38 |
| <i>Des réactions tardives face aux conséquences économiques de la pandémie.....</i>           | 38 |
| <i>Des aides financières jugées insuffisantes par les organisations professionnelles.....</i> | 39 |
| <i>Seule action rapide : favoriser, encore et toujours, le... travail détaché.....</i>        | 39 |

### DES DÉCLARATIONS IDÉOLOGIQUES MARQUANT UNE VOLONTÉ DE L'UE DE NIER SES ÉCHECS ET DE RENFORCER SES COMPÉTENCES .....40

|   |    |
|---|----|
| <i>Thierry Breton, le taliban du libre-échange.....</i>                             | 41 |
| <i>« Groupes vulnérables », « racisme » et « xénophobie ».....</i>                  | 42 |
| <i>Théorie du genre et « usagers de drogue » plus que jamais à l'honneur !.....</i> | 43 |

### UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DÉCONNECTÉE DE LA SITUATION ET DES ENJEUX .....44

|   |    |
|---|----|
| <i>Chine : tapis rouge et vœux pieux.....</i>                                       | 44 |
| <i>Turquie : toujours plus de complaisance et d'abaissement devant Erdogan.....</i> | 45 |
| <i>Afrique : des aides d'urgence de l'UE plus précoces que pour l'Europe.....</i>   | 45 |
| <i>Mexique : un nouvel accord de libre-échange signé en pleine pandémie.....</i>    | 46 |

### LES LEÇONS DE CETTE ÉPREUVE DE VÉRITÉ.....47



# Des institutions défaillantes, une absence de prise de conscience de la gravité de la situation



Totalement coupées de la réalité, et aveuglées par leur idéologie, les institutions de l'UE et ses agences spécialisées n'ont rien vu, ou voulu voir venir de la pandémie de Covid-19. Résultat : des décisions extrêmement tardives et souvent illisibles, se situant, pour la plupart, à des années lumières des actions concrètes et pragmatiques réclamées par la crise et ses enjeux.

# Des compétences non ou mal exercées

Bien que s'étant octroyée depuis des années nombre de compétences supplémentaires dans le domaine de la santé et de la gestion de crise demeurant essentiellement du ressort des États, l'UE ne s'est montrée à la hauteur ni de ses fonctions d'alerte ni de ses fonctions de protection.

**En matière de santé, un mille feuilles administratif non adapté à la pandémie**

## **La Santé, une compétence des États simplement « partagée » par l'UE**

Les compétences de l'UE en matière de santé publique sont déterminées par l'article 6 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), stipulant que « l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États-membres ».

Il en va de même pour l'aide humanitaire, qui n'est considérée, dans le droit primaire, que comme une aide extérieure aux pays tiers, comme le stipule l'article 214 du TFUE : « les actions de l'UE dans le domaine de l'aide humanitaire (...) visent, de manière ponctuelle, à porter assistance et secours aux populations des pays tiers, victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et à les protéger, pour faire face aux besoins

*humanitaires résultant de ces différentes situations »*

En plus de simplement compléter les politiques nationales, les actions de l'UE sont limitées à deux champs d'intervention :

- « la protection et l'amélioration de la santé humaine »
- « la protection civile » (se limitant à l'appui des politiques nationales de prévention, d'information et d'éducation en matière de santé, ainsi qu'à l'alerte en cas de menaces épidémiques transfrontalières graves).

## **Une pléthore de structures dédiées... pour rien**

Bien que cantonnée à des opérations d'appui, l'UE n'en dénombre pas moins nombre de structures administratives dédiées, dont trois principales :

*Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies* (ECDC, depuis 1998), instaurant un réseau de surveillance épidémiologique et de

►►

## ► 1. Des institutions défaillantes...

►► contrôle des maladies transmissibles dans la Communauté.

**Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies** (CEPCM, créé en 2005), chargé d'une mission générale de surveillance, de détection et d'évaluation des risques sanitaires provoquées par des maladies transmissibles ou des épidémies. Depuis 2013, le CEPCM est également compétent sur les « *menaces transfrontalières graves sur la santé* », parmi lesquelles « *une maladie infectieuse causée par un agent contagieux* ».

**Le Centre de coordination de la réaction d'urgence** (ERCC, créé en 2013), activé lorsqu'une catastrophe survient ou menace de survenir dans l'Union, l'État membre touché pouvant demander une aide par son intermédiaire (ce qu'a fait la France pour le rapatriement d'environ 500 ressortissants au mois de janvier 2020).

Depuis 2018, l'UE a également mis en place le mécanisme IPCR, non spécifiquement dédié aux problèmes de santé publique, mais les incluant. Celui-ci vise à assurer une coordination au plus haut niveau politique en cas de crises frappant de multiples secteurs. Ce dispositif associe la présidence de l'UE, la Commission, le Service européen de l'action extérieure (SEAE), les agences compétentes, le cabinet du président du Conseil européen, ainsi que les experts des États membres et des organisations internationales concernées.

Toutes ces structures, et les milliards engloutis dans leur fonctionnement, se sont cependant révélées totalement inefficaces, comme l'a notamment reconnu Magrethe Vestager, vice-présidente de la Commission et commissaire à la concurrence, auditionnée par le Parlement : selon son propre aveu, l'UE n'a tout simplement pas de stratégie européenne en

matière de chaînes d'approvisionnement dans le secteur de la santé.

**En matière de gestion de crise : des pouvoirs limités mais en progression constante**

### **Gestion de crise : l'UE rogne sur les compétences des États**

Lors de chaque tragédie (21 septembre 2001, épidémie de SRAS en 2003, attentats en Europe en 2016...), l'UE a tâché d'élargir ses compétences.

Les mesures législatives prises à la suite des attentats terroristes d'Al-Qaïda à Madrid en 2004 (entrée en vigueur en 2009 via le traité de Lisbonne), revêtent une importance particulière à cet égard. Le traité a ainsi introduit à l'article 6 point f du TFUE une compétence complémentaire afin de prendre des mesures « *pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres* », notamment en matière de protection civile.

### **Assistance économique : en dehors du champ européen**

En matière industrielle, la gestion de crise et la notion de solidarité s'exprime de façon bi ou multilatérale, en dehors du champ européen et du cadre législatif de l'UE.

### **Fonds structurels : peu de moyens engagés**

L'UE ne dispose pas, là non plus, de la compétence en matière industrielle lui permettant de réorienter l'utilisation des fonds structurels en faveur des secteurs touchés par la crise et des pays les plus touchés.

Certes les règlements régissant ces fonds ont été assouplis mais l'aide directe aux secteurs économiques touchés reste proscrite. ●

# Des réactions tardives de la part des dirigeants

Les chiffres et les faits parlent d'eux-mêmes : l'UE a toujours agi avec retard, tant en ce qui concerne la crise sanitaire que ses conséquences économiques. Revue de détail.

## L'UE paralysée face à la crise

Il faudra attendre quasiment... sept semaines pour obtenir une réaction véritable face à la pandémie des institutions européennes, à savoir la réunion du Conseil européen du 12 mars.

Ce délai, beaucoup trop long, intervient :

- 114 jours après que le premier cas de patient chinois baptisé

« Covid-19 » a été officiellement déclaré (19 novembre 2019)

- 72 jours après que l'OMS ait été prévenue par le gouvernement chinois du risque de pandémie (31 décembre 2019)
- 56 jours après que la ville de Wuhan, d'où est partie l'épidémie, ait été mise en quarantaine (16 janvier 2020)
- 48 jours après que des premiers cas



© CREATIVE COMMONS

« Face à la contagion du virus il y a un antidote : c'est l'amour et la compassion. »

**Ursula Von der Leyen,**  
présidente de la Commission, devant  
le Parlement européen, lors du débat  
sur la crise du 26 mars.

« L'histoire est la somme de tout ce que nous aurions pu éviter. »

**Konrad Adenauer,**  
cité – ironie cruelle ! –  
par **Ursula Von der Leyen,**  
présidente de la Commission.

## ► 1. Des institutions défailiantes...

© CREATIVE COMMONS / OLAF KOSINSKY-INFO@KOSINSKY.EU



« Il faut donner de l'espoir aux citoyens pour faire face en ces temps obscurs, il faut leur apporter la lumière. »

Le président du Parlement européen, **David Sassoli**, en ouverture de la séance plénière du 26 mars.

► avérés de contagion ait été détectés en Europe (24 janvier)

Sept semaines donc, au mieux, pour réagir : beaucoup trop tard !

**De la part de ses dirigeants : des réactions tardives, contradictoires et inappropriées**

À l'exception de la Cour des comptes européenne, ne donnant son avis qu'*a posteriori*, les six autres institutions européennes sont directement concernées par la pandémie : Conseil européen, Commission, Parlement, Conseil de l'UE, Cour de justice, Banque centrale européenne.

Le rappel chronologique des déclarations et décisions des principaux dirigeants de l'UE, hauts responsables de ces six institutions, du début de la pandémie à la fin mars 2020, le démontre de manière implacable : l'Union européenne s'est montrée incohérente et incompétente.

- **23 janvier** Première mention du coronavirus sur les réseaux par les institutions ou dirigeants européens. La commissaire à la Santé Stella Kyriakou indique avoir échangé avec le directeur général de l'OMS au sujet du coronavirus et suivre le sujet de près grâce à l'ECDC (Centre européen de prévention et de contrôle des maladies). D'après elle : « *la Commission se tient prête à soutenir et coordonner les réponses additionnelles qui pourraient être nécessaires au niveau de l'UE.* »
- **28 janvier** La Commission annonce avoir activé le mécanisme de protection civile de l'UE à la demande de la France, afin de rapatrier des ressortissants de l'UE.
- **29 janvier** Première communication sur le virus de la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen :

### EMMANUEL MACRON : TROP TARD, TROP PEU

**A** lors que le premier cluster est apparu à Mulhouse le 17 février, le stade 1 de l'épidémie (« *le virus n'est pas en circulation...* ») n'a été déclenché en France que tardivement : 10 jours plus tard (23 février).

Le passage au stade 2 (« *endiguer la propagation* ») n'est déclenché, alors que la France compte déjà deux morts, que le 28 février.

Le stade 3 (« *limiter les effets de l'épidémie* ») n'est quant à lui activé que le 14 mars... tout en maintenant les élections municipales le lendemain. Ces trois passages de stades sont en total décalage avec la réalité d'au moins un degré chacun.

En activant le stade 2 dès l'origine, la première phase, lente, de la courbe épidémique en Europe aurait permis à la France d'activer les mesures préventives,

un simple tweet qui « *salue les efforts du gouvernement chinois* » et assure que « *l'UE est prête à fournir toute l'aide nécessaire.* »

- **29 janvier** La Commission se déclare « *prête à soutenir les États membres et à assurer une réponse forte et coordonnée face au coronavirus* ».
- **31 janvier** La Commission annonce 10 millions d'euros pour la recherche sur le coronavirus.
- **24 février** Ursula Von der Leyen assure que la santé publique est sa « *priorité numéro un* » et que l'UE est là pour jouer un rôle de premier plan afin de stimuler la production de matériels de protection notamment en Europe et en Chine.
- **6 mars** La Commission annonce 37 millions d'euros pour la recherche contre le coronavirus.
- **11 mars** Alors que l'Europe est touchée de plein fouet, et les économies s'effondrent, la Commission préfère détailler sa « *stratégie européenne sur l'industrie* » consacrée à l'industrie européenne dans les décennies à venir.

comme l'ont fait notamment les pays du sud-est asiatique ou le Portugal : gestes barrières, tests, masques, isolements, point scientifique sur les traitements disponibles... De même, en ne passant pas, beaucoup plus tôt, en stade 3, Emmanuel Macron a fait preuve de déni de la réalité, comme le confirme sa « *fameuse* » sortie au théâtre avec sa femme du... 7 mars. Tout en reconnaissant l'urgence sanitaire, le chef de l'État a continué de refuser la fermeture des frontières. Idem pour

## L'EXCEPTION GRETA THUNBERG

**A** lors que des premiers cas de contamination sont déjà apparus au sein des institutions, le président du Parlement, David Sassoli, décide le 4 février d'interdire l'accès aux bâtiments de Strasbourg à toutes personnes ne travaillant pas pour l'Assemblée. Seule exception : « *l'icône* » Greta Thunberg, conviée malgré l'interdiction à venir s'exprimer sur la « *loi climat* » de l'UE devant la commission « *environnement* » du Parlement.

- **12 mars** Première réaction véritable des institutions de l'UE : la réunion d'un Conseil européen extraordinaire. Lors de sa conférence de presse, Ursula Von der Leyen assure qu'il n'est pas possible de stopper le virus mais que l'on peut ralentir sa propagation. Elle déclare aussi : « *les interdictions de voyage générales ne sont pas considérées comme très efficaces par l'Organisation mondiale de la Santé. De plus, elles ont d'importantes conséquences sociales et économiques, elles perturbent la vie de la population et des*

►►

le port du masque ou les consignes de distanciation, rendus obligatoire trop tardivement. Pourtant, si la Chine n'était pas prévenue, Emmanuel Macron, quatre mois après, lui, l'était. Il n'a pas retenu la leçon : ses hésitations et ses décisions « *petit bras* » ont favorisé, au début, l'essor de la pandémie. L'ensemble de ces réactions tardives du Chef de l'État s'expliquant en grande partie par la pénurie de masques, dont l'État, là encore, est directement responsable...

## ► 1. Des institutions défailiantes...

►► entreprises. Toute mesure prise doit être proportionnée ».

- **18 mars** La présidente de la Commission confesse avoir « sous-estimé le coronavirus » (interview au quotidien allemand *Bild*). Quatre jours plus tard (22 mars), celle-ci s'« illustre » à nouveau avec une vidéo, qualifiée par beaucoup de grotesque, expliquant comment se laver les mains.
- **2 avril** Ursula Von der Leyen est contrainte de s'excuser de sa cécité auprès des Italiens. Elle récidivera deux semaines plus tard, le 16 avril, devant le Parlement. ●

### **BLOCAGE DE MASQUES À LA FRONTIÈRE TURQUE : LES 3 MENSONGES D'URSULA VON DER LEYEN**

**D**éclaration de la présidente de la Commission, le 26 mars, au sujet du blocage pendant une semaine par la Turquie d'une livraison de masques commandée par l'Italie : « *Nous avons pu constater que des équipements cruciaux étaient bloqués à une frontière pendant plusieurs jours et avons agi pour lever ces blocages* ».

Une phrase, trois manquements ou mensonges :

- « **À une frontière** » : la Turquie n'est même pas citée !
- « **Pendant plusieurs jours** » : la véritable durée du blocus est minorée...
- « **Nous avons agi pour lever ces blocages** » : la situation a été en réalité entièrement réglée par des discussions directes entre les dirigeants italiens et turcs, Giuseppe Conte et Recep Erdogan.

## **MARINE LE PEN, CELLE QUI A VU JUSTE**

**F**ermeture des frontières, pénurie de masques et de tests, confinement de longue durée, relocalisations industrielles pour faire face à notre dépendance vis-à-vis de la Chine, aides aux entreprises... : la présidente du RN a toujours eu un temps d'avance. En témoigne la chronologie de ses déclarations. Extraits :

**29 janvier** « *Les pays, les uns après les autres, ferment leurs frontières terrestres avec la Chine ou suspendent les vols vers ou en provenance de Chine. Et nous on continue à ne prendre aucune décision ? C'est incompréhensible.* » (Twitter)

**11 février** « *Cette crise sanitaire du coronavirus souligne à nouveau que, face à l'absence d'une politique de relocalisation industrielle pilotée par un État stratège, le marché commande et l'insécurité sanitaire menace les Français.* » (Twitter)

**23 février** « *Il faut à tout prix que l'on élève le niveau de législation au niveau du danger que peut représenter une épidémie comme celle du coronavirus. Et il y a également une grave inquiétude sur nos capacités en matière de médicaments et de masques* » (Le Grand Jury RTL-LCI)

**26 février** « *Je suis frappée par l'incohérence des choix du gouvernement face au coronavirus. Pourquoi rapatrie-t-on des Français que l'on met en quarantaine, alors qu'on laisse les avions des mêmes provenances atterrir tous les jours sans aucun contrôle ?!* » (France Inter)

**10 mars** « *Il faut tester plus largement et même beaucoup plus largement, afin de pouvoir suivre l'évolution de l'épidémie et permettre aux gens qui sont atteints (même*

*légèrement) de protéger leurs proches et les plus fragiles en se confinant. » (Twitter)*

**14 mars** « *Vu l'accélération de la diffusion du Covid-19, je demande au gouvernement d'accroître l'offre hospitalière en rouvrant les hôpitaux récemment fermés (Val de Grâce...) ; des médecins libéraux ou militaires avec une expérience hospitalière pourraient être appelés. » (Twitter)*

**16 mars** « *CONFINEMENT TOTAL : il faut maintenant oser prononcer l'expression. Nous n'avons plus le temps pour les subtilités de langage et les tergiversations : des vies sont en danger » (Twitter)*

**18 mars** « *Au vu de la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de coronavirus, l'État doit procéder à l'encadrement des tarifs des produits de première nécessité dans les départements d'Outre-Mer, où l'on constate des écarts de prix injustifiables. » (Twitter)*

**19 mars** « *Le gouvernement doit d'urgence se tourner vers le peu d'usines textiles qui nous reste (merci pour les délocalisations !) pour leur demander de réorienter leur production vers la fabrication de masques en urgence. La crise va durer. Il faut ANTICIPER ! » (Twitter)*

**19 mars** « *Pourquoi ne pas tenir un langage de vérité aux Français ? Le confinement durera très probablement beaucoup plus de 15 jours. » (Twitter, réaction à une déclaration de la directrice de l'agence Santé publique, annonçant un probable prolongement de la durée du confinement)*

**21 mars** « *Combien de temps encore le gouvernement va prendre les Français pour des imbéciles ? Le peuple a droit à la VERITÉ : vous décrétez que les masques sont soi-disant inutiles parce qu'il y a une terrifiante pénurie de masques ! » (Twitter, réaction à la déclaration de Sibeth N'Diaye indiquant que les masques sont inutiles si on ne sait pas les utiliser)*

**23 mars** « *Je fais une proposition simple et rapide en termes de mise en œuvre : toutes les entreprises de moins de 1 000 salariés doivent toucher immédiatement 1 500 euros + 1 000 euros par salarié. Cela fait 10 milliards sur les 750 milliards de la BCE ! » (TF1/LCI)*

**31 mars** « *Face au Covid-19, le secteur bancaire doit participer à l'effort de guerre de la Nation pour soulager l'économie. Nos banques doivent honorer chèques et prélèvements des TPE-PME, artisans, dont la survie est menacée par la crise. Les prêts garantis par l'État doivent être élargis. » (Twitter)*

**2 avril** « *Compte tenu des chiffres dramatiques de décès dans les EHPAD qui remontent de ces établissements, il faut urgemment tester non seulement tous les soignants de France, mais aussi l'ensemble du personnel de tous les EHPAD. » (Twitter)*

**6 avril** « *Il faut réfléchir au déconfinement, l'anticiper. Il faut assez de tests, savoir qui l'on teste en premier, est-ce que l'on fait des tests sérologiques de masse, etc. : c'est dès aujourd'hui qu'il faut réfléchir à cela, sinon nous aurons encore un temps de retard. » (RTL)*

**10 avril** « *Se donner les moyens de*

*la souveraineté technologique, relocaliser l'activité industrielle, protéger et promouvoir nos entreprises stratégiques. Produire en France ce que l'on peut raisonnablement produire. Ce sont les défis qu'il faudra relever après la crise sanitaire. » (Twitter)*

**17 avril** « *(...) Je propose que l'on offre deux trimestres de retraite pour le personnel soignant et un trimestre pour les travailleurs de la 2<sup>e</sup> ligne. » (Intervention à l'Assemblée nationale)*

**17 avril** « *(...) Je demande l'annulation totale des charges pour les commerçants. Le gouvernement leur doit la CLARTÉ. Le report des charges n'est pas suffisant : seule l'annulation totale est à même de rassurer nos commerçants ! » (Intervention à l'Assemblée nationale)*

**29 avril** « *Les maires vont être en première ligne pour le déconfinement, mais pour que leur responsabilité ne puisse être engagée du fait des manquements de l'État, j'ai déposé hier une proposition de loi pour protéger ceux qui servent la démocratie locale » (Twitter)*

**29 avril** « *L'État remboursera aux collectivités locales 50 % de leurs dépenses de masques uniquement pour les commandes passées après le 13 avril. Les collectivités qui, contrairement à l'État, ont été prévoyantes seront donc sanctionnées ? C'est vraiment n'importe quoi. » (Twitter)*

**3 mai** « *En portant un masque et en organisant et respectant une distance physique de sécurité, je ne comprends pas ce qui interdit aux croyants de retrouver, dès le 11 mai, la possibilité de se rendre à l'église, à la synagogue, au temple ou à la mosquée. » (Twitter)*

# Une gestion de crise inexistante

L'inaction de l'UE ne peut s'expliquer uniquement par le peu de compétence dont elle dispose en matière de santé. C'est faux. Dans le passé, Bruxelles n'a en effet jamais hésité à s'immiscer dans des domaines où son action n'était ni prévue par les traités ni voulue par les acteurs...

## Une double lacune

Confrontée à sa crise la plus importante depuis sa création, l'UE a démontré sa double faiblesse :

- **Faiblesse conjoncturelle** : en ne se montrant jamais, dans ses décisions, à la hauteur des enjeux ;
- **Faiblesse structurelle** : en se retrouvant contrainte, pour faire face à la situation, d'abolir elle-même deux de ses piliers fondateurs : les règles du pacte de stabilité et le contrôle des aides d'États.

## Conseil européen extraordinaire : l'UE contre l'UE

Ce n'est que le 12 mars que s'est tenu un conseil européen extraordinaire consacré à la pandémie.

Extrêmement tardive, à l'image des réactions de l'ensemble des responsables de l'UE, cette réunion intervient dix semaines après que la Chine ait officiellement prévenu l'OMS de l'épidémie de Wuhan (31 décembre 2019) et sept après la découverte des premiers cas avérés de contagion en Europe (24 janvier 2020).

Deux décisions principales sont prises à cette occasion :

- **Suspension des règles du pacte de stabilité** (plafonnant les dettes et déficits publics des États membres).
- **Autorisation donnée aux États de débloquer des aides nationales** (jusqu'à alors strictement limitées).

Ces deux décisions vont enfin permettre aux États membres d'apporter des réponses concrètes à la pandémie sur le plan économique et social.

Tout un symbole : l'action la plus

déterminante de l'UE a donc consisté à faire elle-même sauter deux des piliers fondateurs de sa réglementation : les règles budgétaires mises en place par Maastricht et élevées au rang de totem après la crise de 2009 ; la limitation, voire l'interdiction, des aides d'État, pierre angulaire du marché unique et de sa politique de concurrence.

L'UE marque donc de son empreinte la réponse à la crise non par une action plus volontariste mais par l'effacement de ses propres dogmes : c'est en se niant qu'elle compte assurer sa survie, validant au passage les thèses des forces souverainistes.

Quant au Parlement, incapable d'initiatives, ou même de tenir des débats, il s'est montré totalement invisible sur la crise, se transformant, dans les faits, en simple chambre d'enregistrement.

Loin de donner des envies de « plus d'Europe », ce terrible aveu d'impuissance de l'UE dans le cadre de ses prérogatives n'a pas manqué d'inquiéter les partisans les plus résolus de l'Europe supranationale, tel Emmanuel Macron. Selon une indiscretion publiée dans la presse, celui-ci aurait fait, à ce sujet, le commentaire

**90 000** C'est le nombre de masques de protection livrés à l'Italie par l'UE, à la suite de sa décision, le 19 mars, de créer une réserve commune de matériels médicaux d'urgence (redistribués ensuite aux États nécessiteux). Outre que cet envoi n'a pu être réalisé que plus... d'un mois après, ce nombre de 90 000 prêterait à rire si la situation n'était aussi tragique : la recommandation concernant les masques chirurgicaux est en effet de trois masques par jour et par habitant. Ce qui situe le besoin quotidien de l'Italie (51,6 millions d'habitants de plus de 15 ans) à... 154,8 millions. Soit plus de 1700 fois plus que le nombre de masques distribués par l'UE !

suivant : « Si on en reste là, c'est-à-dire au laisser-aller national, et on verra qu'il s'en sortira, on pourra logiquement nous rétorquer après la crise : mais alors pourquoi on nous emmerde en temps normal ? »

#### **Solidarité avec les États : une dotation symbolique**

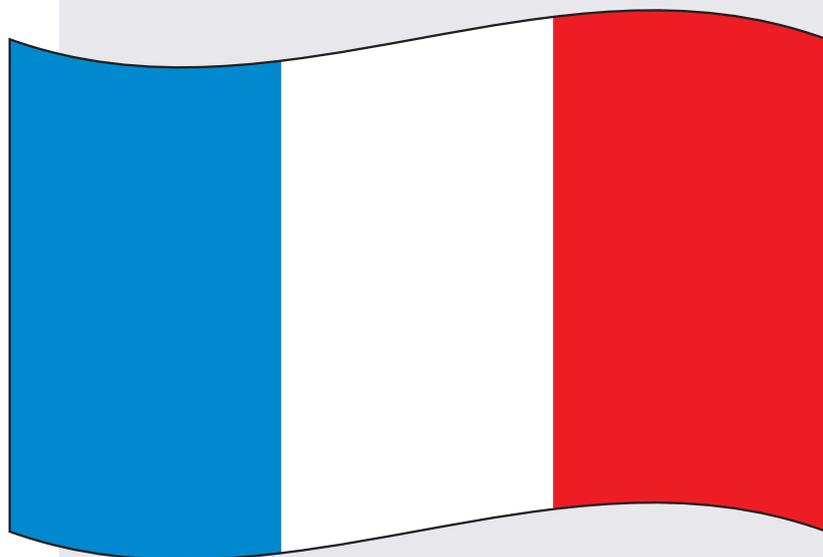
Créé en 2002 pour aider les États membres à faire face à des

►►

## **L'APPEL À « COMMENCER À RÉFLÉCHIR » DE THIERRY BRETON**

**P**ourtant doté d'un des plus importants portefeuilles – politique industrielle, marché intérieur, numérique, défense et espace ! – Thierry Breton pouvait difficilement plus mal exprimer sa totale inefficacité que dans sa déclaration du 11 avril, après que la Commission ait été chargée de coordonner les niveaux de stocks, en particulier de masques :

« À la seconde où nous avons reçu cette tâche de supervision et de contrôle, expliquait-il, j'ai appelé, et la Commission a appelé, tous les acteurs industriels, tous les fabricants à commencer à réfléchir à la manière dont ils peuvent transformer leurs lignes de production en production de masque. »  
« Commencer à réfléchir... » :  
loin, très loin, de l'impératif d'agir !



► catastrophes naturelles majeures (ex : tremblement de terre en Italie, incendies en Grèce...), le champ d'application du Fonds européen de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été élargi aux « *urgences de santé publique majeure* ».

Le nouveau texte divise notamment par deux les critères d'éligibilité pour ces situations et relève le niveau d'avances possible de 10 à 25 %.

Cette aide est cependant limitée à un plafond de 100 millions d'euros par pays touché : une goutte d'eau au regard des milliards requis. D'autant que le FSUE lui-même n'est doté que de 500 millions d'euros annuels...

En raison de la modestie des dotations, ce soutien financier est donc essentiellement symbolique. S'il reste pertinent pour une catastrophe naturelle précise, il n'en est rien concernant la pandémie de la Covid-19, laquelle, en frappant tous les États membres dans des proportions majeures, les rend tous éligibles !

### Aide au chômage partiel des États : un financement en trompe-l'œil

Conçu de manière provisoire pour « *aider à protéger les emplois et les travailleurs touchés par la pandémie de coronavirus* » (financement du chômage partiel, notamment), le fond SURE (Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency) est le principal dispositif financier mis en place par la Commission à destination des travailleurs au titre des mesures d'urgence.

Si sa dotation – 100 milliards d'euros – est conséquente, la présentation qui en a été faite est un trompe-l'œil. Il s'agit d'un prêt qui, par définition, devra être remboursé et dans une matière pour laquelle les États ont déjà leurs propres mécanismes nationaux. Enfin, la Commission européenne vient de nouveau empiéter sur une compétence nationale qu'elle rêve depuis longtemps d'investir.

## 25 MILLIARDS D'EUROS : LA GRANDE MANIP'

**E**n annonçant, le 10 mars, son intention de créer un fond de 25 milliards d'euros à destination des États membres, chiffre sans cesse martelé depuis, l'UE travestit la réalité. Ce n'est en effet pas ce pactole qui sera

débloqué, mais une somme... trois fois moindre. Seuls 7,5 milliards d'euros seront effectivement mis sur la table, le reste (17,5 milliards d'euros) devant, espère-t-elle, être obtenu par « effet de levier ». Sans aucune garantie.

### Nomination d'un « commissaire à la gestion de crise » : une coquille vide

La Commission a fini par se doter d'un commissaire à la gestion de crise, dont le but est de « favoriser les synergies et encourager les coopérations ».

Si cette initiative peut, en soi, se justifier, celui-ci – Janez Lenarcic, ancien ambassadeur de Slovénie auprès de l'UE – ne possède, en réalité, qu'un portefeuille aux allures de coquille vide.

Seule action significative, ou presque : l'activation du mécanisme de protection civile de l'UE pour le soutien consulaire aux citoyens des États membres vivant à Wuhan, en Chine, lieu de déclenchement de la pandémie. Dont le rapatriement sera finalement organisé par... la France !

### Aide aux PME : dérisoire et discriminatoire

La Commission a annoncé un soutien d'environ 8 milliards d'euros à

# 2

*C'est le nombre de semaines – quinze jours de perdus, donc –, qu'il a fallu à l'administration de l'UE*

*pour que soit officiellement publié l'appel d'offre de sa commande groupée, gérée par la Commission, d'équipements de protection en faveur de vingt de ses États-membres, dont la France.*

l'échelle de l'UE afin de venir en aide à près de 100 000 PME.

Tout comme l'enveloppe elle-même, l'objectif apparaît dérisoire au regard des près de... 22 millions de PME – 220 fois plus ! – que compte l'UE (3,1 millions pour la seule France), dont la plupart lourdement impactées par pandémie.

Pourtant les plus fragiles, les entreprises déjà en difficulté en 2019 ne sont, de plus, pas éligibles à ce fond de soutien.

Touchées de plein fouet par la crise des Gilets jaunes, les PME françaises



## BUGS INFORMATIQUES

**C**ontrainte par le confinement de fonctionner en télétravail, le triangle institutionnel (Commission, Conseil, Parlement) constituant le cœur de l'UE n'a pas été, en de multiples circonstances, en mesure de fonctionner correctement. Alors que l'UE ne cesse de vanter la transition numérique, le saut dans le XXI<sup>e</sup> siècle et le digital pour tous, elle s'est montrée, dans les faits, incapable de tenir la plupart de ses réunions faute de solutions adéquates. En cause : de multiples problèmes de connexion, et autres bugs informatiques, dus à l'utilisation d'instruments de travail en visioconférences différents, effectués sur des supports multiples et peu disponibles...



## ► 1. Des institutions défailtantes...

- figurent parmi les premières victimes de cette « discrimination », illustrant à la perfection l'inadaptation de l'échelon européen à la réalité du terrain économique.

### Aide aux grandes entreprises : la sauvegarde de l'emploi sacrifié

À la question de la conditionnalité des aides accordées aux grandes entreprises des États membres par l'UE, il a été clairement répondu, lors d'une audition de la Commission Emploi, que l'institution était dans l'incapacité légale d'y procéder.

Impossible, donc, par exemple, de lier ces aides à l'engagement, par les entreprises bénéficiaires, de ne pas délocaliser ou licencier.

Sans ce garde-fou, le risque est grand de voir nombre d'entreprises bénéficiaires percevoir ces fonds publics tout en engageant, ensuite, des plans sociaux au profit de leurs actionnaires. Et, en cette période de flambée du chômage, sans la moindre considération pour le maintien de l'emploi...

### Appui au déconfinement : le grand n'importe quoi

Publiée le 14 avril par la Commission, la feuille de route européenne pour la levée des mesures de confinement n'a donné lieu qu'à un document enchainant les lieux communs.

Surtout, alors que l'UE, par cette feuille de route, prétendait instaurer un calendrier de sortie du confinement à l'échelle de l'Europe, aucun des États membres ne l'a suivi : le calendrier du déconfinement a été totalement différent selon les pays. ●

## Des entraves aux actions des États

S'il est un domaine où l'UE s'est montrée inflexible, c'est celui de son dogme fédéraliste. Dans son viseur : les États-membres « coupables », face à la crise, de privilégier les solutions nationales. Pourtant rendues nécessaires par l'incurie de l'Union européenne...

**M**ême dans un contexte de pertes de marchés pour les producteurs européens (dues aux difficultés d'acheminement et d'écoulement des stocks, et entraînant destructions et gaspillage alimentaire), le dogme, pour l'UE, doit rester le dogme.

L'Union européenne n'a ainsi voulu tolérer aucune restriction d'importations et d'exportations au sein du marché intérieur.

Seule exception : la décision (15 mars) de la Commission visant à limiter les exportations de masques et autres équipements médicaux de protection afin de garantir l'approvisionnement de l'UE. Décision renouvelée pour les masques seuls à la mi-avril pour une période de 30 jours.

L'UE a par ailleurs pris position en faveur d'un objectif de limitation de sa dépendance envers « *un seul fabricant ou pays* » (la Chine et l'Inde, non nommées). De même s'est-elle positionnée en faveur d'un retour de la production des « *médicaments essentiels* » par les États membres.

### Frontex : aux abonnés absents

En charge de la sécurité des « frontières » de l'UE, le rôle de cette agence a d'abord consisté, au début de la crise virale, à venir en aide à la Grèce submergée par l'afflux de migrants de toute origine en provenance de Turquie.

Incapable d'y parvenir, son bilan a été très sévèrement jugé par les autorités grecques elles-mêmes. Lesquelles se sont trouvées contraintes d'assurer elles-mêmes leur refoulement.

Seule action concrète en ce domaine menée par l'UE, en liaison avec Frontex : l'annonce le 16 mars, par Ylva Johansson, commissaire aux affaires intérieures, d'une prime de 2 000 euros offerte à 5 000 migrants présents en Grèce en échange de leur « *retour volontaire* » en Turquie.

Déjà proposée par plusieurs États membres, notamment en France pour les « *personnes de nationalité majoritairement roumaine ou bulgare* », cette « *incitation financière* » a pourtant systématiquement démontré son inefficacité : après avoir perçu la prime, l'immense majorité de ces « *volontaires* » pour le retour revient !

Concernant la surveillance des frontières extérieures de l'UE – interdites pendant trente jours pour les ressortissants de pays non-membres –, l'agence, qui ne dispose que de 1200 officiers et agents, s'est contentée de proposer des « *instructions* » et « *consignes* » d'ordre techniques (ex : comment les pays membres doivent-ils appliquer les exceptions pour les citoyens européens désireux rentrer d'un pays tiers ?)

Aveu du directeur de Frontex, Fabrice Leggeri : « *Nous voulons déterminer comment les contrôles aux frontières peuvent fonctionner au mieux en temps de crise du coronavirus. Sur cette question, l'UE n'est pas suffisamment équipée.* »

### Malgré l'UE, le retour des « réflexes nationaux »

La crise l'a démontée : en dépit des efforts de l'UE pour imposer une souveraineté européenne au détriment de celles des États, les réflexes nationaux sont restés les plus forts. Le cœur des nations n'a pas cessé de battre.



## ► 1. Des institutions défailiantes...

► Cela a notamment été le cas en Pologne, République Tchèque, Hongrie, Suède, Danemark et Pays-Bas, lesquels, hormis pour ce dernier, ne font pas partie de l'union monétaire. En Allemagne, l'acceptation des solidarités s'accompagne d'une vigilance maintenue de l'opinion. *Idem* pour l'Irlande, Malte ou Chypre, demeurées hostile à un impôt harmonisé sur les sociétés.

Emmenés par l'Autriche, les petits pays riches mais « frugaux » contestent le plan franco-allemand et la nécessité de renforcer les transferts financiers intra-européens au nom de la solidarité. La répartition des aides (« taux de retour ») aigüise les appétits. Les pays en première ligne sur le front migratoire (Malte, Italie, Grèce) restent vocaux sur le « partage du fardeau migratoire ».

### FRONTIÈRES : OFFRIR LES « MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL » AUX DEMANDEURS D'ASILE

**S**eule inquiétude manifestée par le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) : la situation des demandeurs d'asile, en faveur de qui la « priorité » doit demeurer l'enregistrement et le traitement des demandes – quelle que soit l'ampleur de la crise ! Tandis que nombre de citoyens européens, notamment en France, ont dû se priver de soins de santé durant le confinement, l'agence européenne insiste sur le fait que tout demandeur d'asile doit, quant à lui, continuer de bénéficier de ces soins (gratuits). De même, les mesures de quarantaine et d'isolement doivent être « raisonnables », « proportionnées » et « non-discriminatoires ».

Tandis que des dizaines de millions d'européens vivant en appartement ou en maison de retraite se sont retrouvés dans l'impossibilité de sortir de chez eux, les demandeurs se trouvant en rétention devront toujours pouvoir disposer, est-il précisé, d'un « accès à l'air libre ». Quant aux « limitations de visite », celles-ci doivent être « justifiées ». Tandis que nos anciens, confinés dans les Ehpad en ont, eux, été privés à 100 %...

Dès « l'après-crise », les États membres sont en outre appelés à accorder à ces mêmes demandeurs d'asile les « meilleures conditions d'accueil » en particulier pour les cas de « regroupement familial » et de « mineurs non accompagnés ». Concernant les mesures de retour vers les pays d'origine, l'EASO estime enfin que la priorité doit porter plus que jamais sur les « retours volontaires » (présentant moins de « risques pour la santé ») et non sur les expulsions, pour lesquels les États membres doivent déterminer s'il subsiste une « perspective raisonnable d'éloignement ».

Un nouveau pas vers la suppression pure et simple des expulsions ?



La révélation de notre dépendance vis-à-vis de la Chine en matière d'outils sanitaires a réveillé les thèmes, mis sous l'éteignoir par l'UE, de nécessité d'autonomie stratégique et de souveraineté économique (France, Allemagne, Belgique, Portugal, Roumanie).

Au départ refusée par l'UE, la fermeture des frontières a redonné la priorité aux liens « naturels » :

- Liens régionaux (pays baltes, scandinaves)
- Liens bilatéraux (pays frontaliers notamment)

Tout un symbole : nulle part l'UE n'est parvenue à imposer ses propres règles et calendriers pour répondre à la crise. Mesures de protection sanitaire et de soutien économique, dates et modes de confinement et de déconfinement... : c'est en ordre dispersé que les 27 ont réagi.

Partout, l'Europe des nations est apparue comme la solution.

### Les initiatives de plusieurs États dans le viseur de l'UE

Pas question pour les États, en particulier au début de la crise, de transiger avec les règles européennes. Quelques exemples « abracadabrantiques »...



#### Hongrie : l'acharnement anti-Orban

« Bête noire » de l'UE, la Hongrie de Viktor Orban a fait l'objet en pleine pandémie de... trois procédures, et menaces de sanction, émanant de l'institution. Comme s'il n'y avait rien de plus urgent...

Plus important que les crises sanitaires et économiques, la *doxa* idéologique :



- **2 avril** Quatorze gouvernements de l'UE, dont la France et l'Allemagne, se déclarent dans une missive « *profondément préoccupés par le risque de violation des principes de l'État de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux découlant de l'adoption de certaines mesures d'urgence.* » Si la Hongrie n'est pas nommée, ce courrier se veut une riposte à la loi votée le 30 mars par le Parlement de Budapest, accordant des « *pouvoirs spéciaux* » au gouvernement durant la crise du coronavirus. Le même jour, treize délégations nationales issues du Parti populaire européen (PPE) dont est membre le Fidesz (le parti du président hongrois), exigent l'exclusion de ce dernier. Selon eux, la loi votée à l'initiative de Viktor Orban constitue une « *claire violation de la démocratie libérale et des valeurs européennes* ». Comme elle l'avait pourtant annoncé, la Hongrie a mis fin de son propre chef à ces « *pouvoirs spéciaux* » le 20 juin.
- **18 juin** La Cour de Justice de l'UE (CJUE) juge « *discriminatoires et injustifiées* » les restrictions imposées par le pays au financement par des capitaux étrangers des



## ► 1. Des institutions défaillantes...

► organisations non gouvernementales (ONG). Le verdict fait suite à la saisine de la CJUE par la Commission européenne en 2017, après que la Hongrie ait simplement imposé la « *transparence* » sur le financement des ONG présentes sur son sol en rendant obligatoire la mention de l'origine des financements pour les organisations bénéficiant de plus de 24 000 euros en provenance de l'étranger.

- **25 juin** L'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), Priit Pikamäe, s'est prononcé en faveur d'un « *recours en manquement* », introduit par la Commission à l'encontre de la Hongrie. Motif : sa législation en matière de droit d'asile et d'expulsion des clandestins jugée « *contraire au droit de l'Union* ».



### **Italie : sanctionnée pour ses aides économiques...**

#### **appliquées partout ensuite**

Premier et plus durement touché des États membres, l'Italie s'est trouvée logiquement la première à réagir. Lui valant, au départ, des sanctions de l'UE. Pour des décisions de protection de son économie qu'elle finira, par la suite, par... encourager pour l'ensemble des 27.

En témoigne, notamment, le jugement de la Cour de justice de l'UE du 12 mars 2020 condamnant l'Italie à des sanctions financières en raison de ses aides jugées illégales au secteur hôtelier de Sardaigne : 7,5 millions d'euros, plus une astreinte journalière de 80 000 euros.

L'Italie appelle au secours. Alors que l'Italie est la première nation européenne à être frappée de plein

fouet par le coronavirus et qu'elle appelle ses partenaires européens à lui venir en aide, l'UE se révélera incapable de mobiliser l'aide des autres États conformément aux mécanismes de protection civile, ce qui choquera profondément le peuple italien. Face à cette situation, la Chine et la Russie s'engouffreront dans la brèche en fournissant une aide très médiatisée. Une belle réussite diplomatique pour l'UE ...



### **Bulgarie : interdite de protéger son agriculture locale !**

Afin de protéger ses petits agriculteurs, la Bulgarie a voté le 13 avril une loi imposant aux entreprises de distribution de se fournir prioritairement auprès des producteurs de produits alimentaires appartenant au même district administratif (lait, produits laitiers, poissons, œufs, miel, fruits de saison et légumes).

En réaction, Thierry Breton, le commissaire au marché intérieur, a adressé une lettre de... mise en demeure au pouvoir bulgare, le menaçant d'une « *procédure d'infraction* » de l'UE à son encontre s'il ne retirait pas ses mesures, pourtant décidées pour protéger les agriculteurs locaux. ●

# 2 Des politiques sectorielles désordonnées et illisibles

---

Que de temps perdu... excepté pour la poursuite de l'objectif fédéraliste. Du secteur de la santé et de la recherche à celui de l'agriculture, en passant par les transports ou l'industrie, une même obsession : sauver le « modèle » européen. Quitte à accepter ici ou là, face à l'ampleur de la crise, à renoncer à plusieurs de ses dogmes. Tardivement et provisoirement.

Objectif, surtout, à moyen et long terme : se servir de la crise comme d'un levier pour imposer toujours plus d'Europe. Et toujours moins de souveraineté pour les États.

# Santé et recherche, réactions à contretemps et pertes de souveraineté

Mal préparé juridiquement à la crise sanitaire, l'UE a réagi en outre tardivement et le plus souvent mal à propos. « *Est-ce que véritablement, elle a été à la hauteur de la crise ? Je ne le crois pas* », expliquait le 20 mai, au sujet de l'Union européenne, l'ancien premier ministre Édouard Philippe. Difficile de le contredire.

La base juridique définissant les compétences de l'UE en matière de santé et de recherche est particulièrement floue. S'appuyant, pour l'essentiel, sur les articles 4, 6, 114 et 168 du TFUE, elle fait de l'UE un simple « facilitateur » du marché public, servant d'appui aux politiques des États membres.

La part du PIB que l'UE consacre chaque année à la recherche et au développement technologique (R&D) est du reste inférieure de 0,8 % à celle des États-Unis et de 1,5 % à celle du Japon : bien que le marché de l'UE soit le plus vaste du monde, il est encore morcelé et insuffisamment propice à l'innovation. D'où de nombreuses fuites des cerveaux. Nos meilleurs chercheurs et créateurs s'expatrient en quête de conditions plus favorables.

Mal préparée juridiquement à la crise de la Covid-19, l'UE a réagi de plus tardivement et le plus souvent mal à propos.

Tout un symbole : la démission, le 8 avril, de Mauro Ferrari, président du Conseil européen de recherche (CER) la principale organisation scientifique de l'UE.

## Avant la crise : une extension progressive des prérogatives de l'UE

Depuis la crise de la vache folle (1996) et les alertes SRAS (2003) et H1N1 (2009), on assiste à une extension progressive de ses prérogatives sur plusieurs aspects, encore renforcée par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (2009). Parmi eux :

- Directive sur la libre circulation des médecins, du personnel soignant et des patients (n° 2011/24/UE relative à l'application du droit des

patients en matière de soins de santé transfrontaliers)

- Règlement sur la recherche dans le traitement des vaccins, de la propriété intellectuelle, autorisation, commercialisation et publicité des médicaments (n° 726/2004).

Visant à renforcer la position de l'UE dans le domaine scientifique, l'ambitieux programme de financement de la recherche et de l'innovation « Horizon 2020 » s'est attelé à la mise en place d'une « Union de l'Innovation ».

### Pendant la crise : les réactions à contre-temps du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECMD)

Pourtant en charge d'« alerter » la population en cas de risque d'épidémie, l'agence européenne ECMD s'est montré systématiquement à la traîne dans ses diagnostics et décisions, comme en témoigne l'accablant calendrier de ses retards réactions, calculés par rapport au 31 décembre 2019 – date à laquelle la Chine avait prévenu l'OMS d'un risque d'épidémie :

- **9 janvier 2020 (J + 9)** Première note de l'ECDC sur la Covid-19 :

un simple décalque de la première communication de l'OMS, soulignant notamment qu'il n'existait aucune preuve de « contamination interhumaine ». Le centre relève aussi, pour s'en féliciter, que plusieurs aéroports européens ont une connexion directe avec Wuhan (en sus des connexions indirectes au nombre indéterminé). Même si « pas à exclure » le risque d'introduction du virus dans l'UE est considéré comme « faible ». Seule « l'isolation des cas » est recommandée.

- **11 janvier (J + 11)** Le centre se contente de relever, sans le condamner, qu'aucun contrôle n'est effectué sur les voyageurs au départ de l'aéroport de Wuhan. Il faudra attendre encore quatre jours, le 15 janvier, pour que soient recommandée la mise en place des gestes barrières.
- **22 janvier (J + 22)** En totale contradiction avec ses premières communications, l'ECDC considère enfin comme « élevé le risque d'épidémie ». Tout en n'estimant que « probable » la possibilité que « la contagion s'étende de façon plus globale ». Si elle reconnaît, encore avec retard, que des cas de



© CREATIVE COMMONS / ARNO MIKKOR

« Dans le secteur de la santé, nous étions mal préparés. Nous n'avions ni les capacités de production ni les stocks. Nous nous sommes découverts dépendants de la Chine, de la Corée du Sud et de l'Inde. »

Phil Hogan, commissaire européen au commerce, dans *Le Monde* du 7 mai 2020.

## ► 2. Des politiques sectorielles...

►► transmission interhumaine sont désormais « avérés », l'agence maintient toutefois que le risque de contamination secondaire au sein de l'UE reste... « faible ». D'où ses préconisations en complet décalage avec la réalité : surveillance pendant 14 jours des voyageurs et du personnel de bord ayant été à proximité d'un cas détecté ; recommandation faite aux États membres de « vérifier les capacités de leurs laboratoires nationaux pour les tests spécifiques de coronavirus ». Le centre assure par ailleurs qu'il faut « envisager des procédures de détection ciblant les vols directs de Wuhan » et « vérifier les procédures d'information des voyageurs en partance pour ou arrivant de Wuhan ». Il presse aussi les États membres de « revoir leurs procédures en matière de transport sur le territoire national, d'isolement et de gestion des cas de maladies infectieuses à conséquences graves ».

- **26 janvier (J + 26)** Première recommandation préconisant le placement des malades dans des « pièces isolées et hermétiques » et que le port du masque pour le personnel médical au contact des patients. Il faudra encore attendre une note

adressée aux hôpitaux le 2 février pour que, s'ajoutant aux masques, l'utilisation de lunettes de protection, blouses et gants (équipements de protection individuel EPI) soit à son tour recommandée.

- **7 février (J + 38)** L'agence se décide enfin à « encourager les États à se doter de stocks suffisants d'Équipements de Protection individuels pour les professionnels de la santé ». Un objectif réitéré le 14 février. Ce qui confirme, de fait, l'importance des stocks stratégiques, lesquels, avant la crise, n'ont jamais été une priorité de l'ECDC.
- **10 février (J + 41)** Le centre continue de juger inutile le port de masque par les personnes non-infectées. Il affirme aussi que si « l'annulation des rassemblements de foule peut limiter la propagation » cela ne doit l'être qu'à titre exceptionnel, dans les seuls cas où les « participants viennent d'une zone à risque » (ce qui n'empêchera pas, le 26 février, le maintien du match de Ligue des champions Lyon-Juventus de Turin). Le même jour, l'ECDC persiste, à l'instar de l'OMS, à juger que la fermeture des frontières ne serait pas efficace...

### DÉMISSION-CHOC DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE RECHERCHE

**S**ymbole de l'absence totale de cohésion dans l'action de l'UE en matière de recherche : la démission le 8 avril, en pleine pandémie, de Mauro Ferrari, le président du Conseil européen de recherche (CER), sa principale organisation scientifique (créée en 2007).



Motif de cette démission : les désaccords sur la réponse sanitaire du bloc communautaire au coronavirus. Selon Mauro Ferrari, l'UE s'est notamment rendue coupable de trop nombreux blocages institutionnels et politique dans la gestion de la crise. Parole d'expert !

- **14 février (J + 45)** L'ECDC estime encore que le risque majeur de surcharge des systèmes de santé nationaux si l'épidémie s'étendait s'inclut toujours dans une fourchette de « *modéré à élevé* ».
- **2 mars (J + 62)** L'agence publie cinq scénarios de crise sanitaire. Celui prédisant « *une situation de transmission durable généralisée où les systèmes de santé sont surchargés* » n'apparaît qu'en... 4<sup>e</sup> position.
- **12 mars (J + 72)** Le scénario numéro 4 est finalement celui contre lequel l'ECDC finira par mettre en garde les États. Ce n'est qu'à cette date que le Centre prend enfin conscience de la gravité de la pandémie jugeant enfin « *probable que dans quelques semaines, ou même jours, des situations similaires à celles constatées en Chine et en Italie se produisent dans plusieurs pays de l'UE* ».
- **1<sup>er</sup> avril (J + 92)** L'ECDC estime enfin « *crucial de tester plus largement pour contrôler le Covid-19* » (sans jamais avoir, au préalable, préconisé un effort des États en faveur de la mise en place de ces tests).
- **8 avril (J + 99)** L'agence prône enfin le port généralisé du masque, y compris, et par défaut, ceux « *faits-maison* ».

### Un révélateur de la dépendance de l'UE

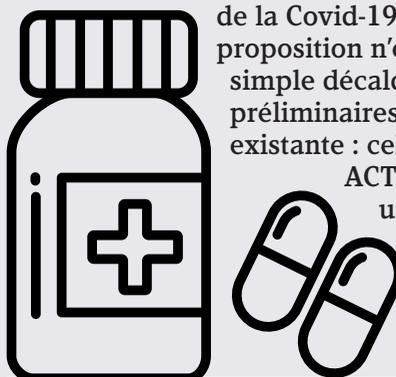
La crise du Covid-19 a permis de mettre au grand jour la dépendance de l'UE vis-à-vis de la Chine - qui produit notamment 80 % des substances actives des médicaments consommés en France.

## MÉDICAMENTS : LE COPIÉ-COLLÉ DE L'EMA

**L'**Agence européenne des médicaments (EMA) a entamé le 30 avril un « *examen continu* » des données déjà existantes (notamment chinoises) sur l'utilisation du Remdesivir, un médicament antiviral expérimental pour le traitement de la Covid-19. Sur le papier, rien à redire. Dans la réalité : un simple copié-collé.

Bien que le Remdesivir ne soit pas autorisé dans l'UE, il est en effet déjà disponible par le biais de programmes dits « *à usage compassionnel* ». Or ces programmes (offrant la possibilité à certains patients en état d'urgence d'accéder à des médicaments non autorisés) sont utilisés depuis des années dans le cadre d'études dont le but est précisément de déterminer s'ils doivent, ou non, être mis sur le marché ! Le même objet, exactement, mais à plus grande échelle, que l'« *examen continu* » mis en place par l'EMA...

Seule innovation de l'agence : sa « *recommandation* » du 11 mai visant à étendre l'utilisation compassionnelle du Remdesivir aux patients atteints de la Covid-19. Problème : cette proposition n'est là encore qu'un simple décalque des résultats préliminaires d'une autre étude existante : celle de la NIAID-ACTT, suggérant, déjà, un effet bénéfique du médicament sur les patients hospitalisés pour Covid-19 sévère.



C'est cette dépendance qui a conduit à la catastrophique pénurie de masques et d'équipements de protection individuelle, ayant coûté la vie à



### QUAND L'AGENCE EUROPÉENNE DES PRODUITS CHIMIQUES (ECHA) OUBLIE SA MISSION...

**D**évolue à la sécurisation de l'usage des produits chimiques, l'ECHA avait proclamé vouloir œuvrer à répondre aux pénuries de désinfectants dans les États membres. Tout faux : son « travail » s'est en réalité principalement concentré sur les recommandations concernant les exigences de... composition pour trois substances actives des désinfectants !

►► de nombreuses victimes européennes au début de pandémie.

#### Face à la dépendance vis-à-vis de la Chine : le refus obstiné des relocalisations

Tandis que de plus en plus de voix appellent à relocaliser les usines de médicaments et de matériels de protection en Europe, l'UE a maintenu l'impossibilité statutaire de restrictions à l'exportation.

Contrainte de réagir par l'émotion provoquée par cette dépendance, l'UE s'est contentée de « durcir » ses discours et d'annoncer l'objectif de ne plus se trouver dépendante d'« un seul fabricant ou pays ».

Seule action concrète : la décision de la Commission de limiter provisoirement les exportations de masques et d'autres équipements médicaux de protection afin de garantir l'approvisionnement de l'UE (15 mars). Décision renouvelée pour les masques seuls à la mi-avril pour une période de 30 jours.

L'UE a par ailleurs engagé plus de 380 millions d'euros dans des

actions de recherche et d'innovation pour mettre au point des vaccins, de nouveaux traitements, des tests de dépistage et des systèmes médicaux destinés à empêcher la propagation du virus.

#### La Covid-19, levier de l'UE pour faire de la santé une compétence communautaire

Derrière le but affiché par l'UE de recherche de plus de « cohérence » entre les États membres, le coronavirus a en réalité entraîné la création ou les projets de création d'outils budgétaires et législatifs qui laissent augurer une croissance de directives, puis leur transformation en règlements.

Objectif : accroître les compétences communautaires au détriment des États.

C'est ainsi que l'UE a modifié en sa faveur certaines dispositions, lui permettant notamment de s'octroyer de nouvelles compétences dans trois domaines essentiels de politique de santé publique :

- la conduite des inspections ;
- les rapports de pharmacovigilance ;
- la fabrication et l'importation de médicaments de gros (dont le délai a été prolongé jusqu'à la fin 2021).

Tout transfert de souveraineté des États vers l'UE ne procédant que du bon vouloir de ceux-ci, ce renforcement des compétences de l'UE n'a pu être réalisé qu'avec l'appui de la majorité des États eux-mêmes. ●

# Transports, la voie sans issue du travail détaché

Comptant parmi les secteurs les plus impactés par la crise, le transport n'a fait l'objet d'aucune mesure de grande ampleur de la part de l'UE. Excepté en faveur du travail détaché...

**D**éjà lourdement impacté par la directive travail détaché, le secteur du transport routier de marchandise (TRM) s'est retrouvé l'un des plus touchés par la crise de la Covid-19.

L'UE, là encore, a profité de celle-ci pour imposer et amplifier son dogme de la libre circulation des biens et des personnes.

## Un secteur lourdement touché par la crise

Si les transporteurs de denrées alimentaires, frigorifiques ou

transporteurs de messagerie ont pu fonctionner à plein régime voire en surrégime (20 % du TRM), les transporteurs de marchandises industrielles non-agroalimentaires se sont, quant à eux, retrouvés quasiment à l'arrêt en raison du ralentissement de l'activité et de la fermeture de certains sites (70 % des entreprises en arrêt partiel ou total de leur activité).



## AÉRIEN : DES « RECOMMANDATIONS » QUI NE VOLENT PAS HAUT

**A**ctivité essentielle de l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA) : la diffusion de simples « recommandations sanitaires » concernant les vols et le nettoyage des appareils aériens, ainsi que la publication d'une série de « bulletins d'information » sur la sécurité à destination des acteurs

de l'aviation – déjà largement informés ! Officiellement chargée d'apporter un « soutien technique » au rapatriement des citoyens européens, elle s'est montrée particulièrement inefficace, comme en témoignent les milliers de citoyens des États membres restés « coincés » plusieurs semaines à l'étranger.

## ► 2. Des politiques sectorielles...

►► Deux chiffres peuvent résumer l'ampleur de la situation catastrophique dans laquelle s'est retrouvé, de manière générale, le secteur des Transports :

- 50 % d'activité perdue
- 60 % des camions à l'arrêt

**Face à la crise du secteur :  
une seule mesure concrète...  
dictée par l'idéologie**

La mesure prise à la mi-mars visant à assurer la libre circulation des marchandises malgré la fermeture des frontières par le biais de voies d'accès privilégiées ne peut, certes, que se justifier (en cas de crise, le maintien d'un marché est une condition de sortie indispensable).

Derrière cette mesure se dissimule cependant un tout autre objectif, idéologique celui-là : préserver, voire amplifier, à travers le transport routier, les quatre libertés fondamentales de l'UE (biens, services, personnes et capitaux) au détriment, le plus souvent, des réalités locales.

Hormis quelques exceptions extrêmement encadrées, aucune restriction locale n'est ainsi autorisée, même en cas de crise ou de rupture-dysfonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaire.



**On a été  
pris de  
court »**

**Adina Valean,**  
commissaire  
européenne  
aux transports

CC-BY-4.0: © EUROPEAN UNION  
2019 - SOURCE: EP

**Alors qu'il faut changer  
le modèle, l'UE veut rétablir  
les modalités pré-crise**

La réunion de la Commission transport du 28 avril a été particulièrement explicite : aucun changement de paradigme.

Si les mots changent (un peu), les autorités de l'UE conservent la même stratégie et les mêmes priorités, dominées par la transition numérique et écologique.

L'objectif de la commissaire européenne aux transports, Adina Valean, consiste non seulement à rétablir des mobilités pré-crise, mais aussi à se saisir de la crise du coronavirus comme une opportunité de renforcer l'UE.

Présentée à cette occasion, sa feuille de route intitulée « *Vers une Europe plus résiliente, plus durable et plus juste* », prône ainsi, notamment, « *des moyens exécutifs renforcés* », mais aussi le renforcement de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du marché unique. ●

### **INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ MARITIME : UN FILET D'EAU TIEDE**

**L'**Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) s'est contentée de répertorier des « *informations* » sur le transport de marchandises et les mesures prises par les États membres afin de protéger le personnel à bord des navires. Toutes déjà connues par les intéressés...



# Industrie : une volonté claire de ne pas relocaliser

Alors que la crise a révélé notre dépendance vis-à-vis de la Chine, l'UE reste arc-boutée sur son dogme libre-échangiste. Pas question de relocaliser !

**P**articulièrement touchée par la crise, la politique industrielle, au sens large, de l'UE a pour base juridique l'article 173 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui dispose que « *l'Union et les États membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de l'Union soient assurées* ».

Cet objectif de « *compétitivité* » est devenu l'instrument, depuis les années 1990, des choix « *globalistes* » de l'UE, lesquels ont contribué à fragiliser le secteur industriel face à la crise de la Covid-19.

Sans, une fois de plus, que les dirigeants de l'UE, confrontée à celle-ci, n'en tirent les conséquences...

## Depuis les années 1990, le choix du « globalisme »

Depuis les années 1990, la Commission poursuit une politique massive de délocalisation de la production européenne.

Ce choix du « *globalisme* », plutôt que du développement des productions locales, s'est notamment traduit par la signature d'une multitude d'accords commerciaux avec des pays qui, de plus, ne respectent pas les mêmes normes sanitaires, sociales et environnementales.

Conséquence : notre industrie démantelée est devenue pleinement dépendante des productions asiatiques.



CC-BY-4.0: © EUROPEAN UNION 2019 – SOURCE: EP



***Sans le marché unique, les industries allemandes et néerlandaises sont condamnées »***

**Thierry Breton**, commissaire européen au marché intérieur, le 6 mai 2020.

## ► 2. Des politiques sectorielles...

►► L'Union est devenue incapable de produire par ses propres moyens des biens stratégiques qui sont pourtant nécessaires pour assurer sa survie, ce que la crise du coronavirus a révélé avec une terrible acuité.

### Une seule mesure concrète pour les PME, mais insignifiante

Une seule mesure concrète en faveur des PME-TPE a été annoncée : l'élargissement des règles d'attribution des fonds structurels (notamment FEDER et FEAMP) afin de permettre aux États de financer certaines dépenses urgentes, notamment de pallier au manque de liquidités au sein des PME.

Objectif annoncé par la Commission : aider près de 100 000 PME en Europe, un chiffre tout à fait dérisoire. A elle seule, la France en compte en effet 3,1 millions, dont la plupart lourdement impactées par la crise !

Cette disposition est surtout dénuée de moyens à la hauteur : s'il s'agit,

officiellement, de mobiliser 37 milliards d'euros, seuls 8 milliards sont en réalité mis sur la table – le reste (29 milliards) étant espéré par le jeu des règles de cofinancement.

Ces 8 milliards d'euros ne sont qu'une goutte d'eau en comparaison des sommes débloquées dans le même but par les États membres :

- **68 fois moins** que la dotation allemande (550 Mds)
- **43 fois moins** que la dotation française (345 Mds)

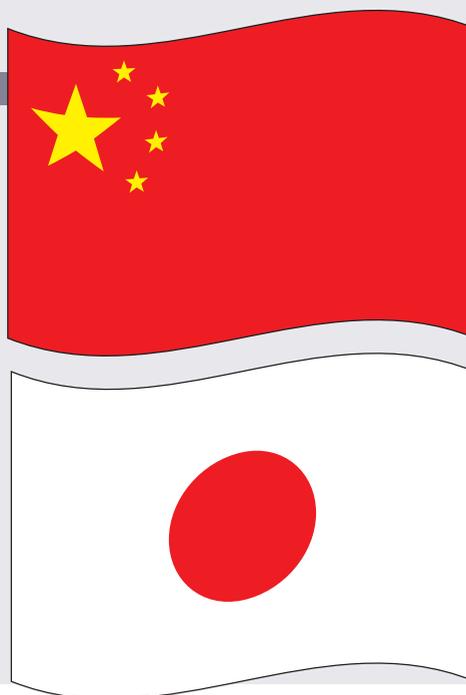
Ce fossé illustre deux lacunes essentielles de l'UE :

- Absence d'envergure dans les crises graves
- Incapacité à assurer son rôle de protection auquel elle prétend

Il est en outre à craindre que les PME destinataires de ces mesures ne percevront, comme de coutume, les sommes qu'au terme d'un long labyrinthe administratif.

## INDÉPENDANCE FACE À LA CHINE : LE CONTRE-EXEMPLE JAPONAIS

**A**ux antipodes de l'UE sur la question du recouvrement de sa souveraineté industrielle face à la Chine le Japon a réagi avec une décision qui aurait pu, et du, nous servir de modèle : le pays s'est engagé à dédommager ses entreprises installées en Chine en échange du rapatriement de leur production. Pour ce faire, plus de 2 milliards de dollars ont été débloqués par les autorités nippones.



## Relocalisations : l'UE arc boutée sur ses dogmes

Tout un symbole : le 10 mars, alors que l'Europe est livrée à la pandémie et que tout annonce un bouleversement systémique, la Commission publie, comme si de rien n'était, un « *livre blanc* » sur sa stratégie industrielle pour les décennies à venir.

Dans une résolution du 17 avril, le Parlement européen affirme apporter son soutien à cette stratégie « *afin que l'industrie gagne en compétitivité et en résilience lorsqu'elle est confrontée à des chocs mondiaux* ».

Arc boutée sur ses dogmes, l'UE se refuse à envisager toute politique volontariste de relocalisations. Deux exemples :

- **Magrethe Vestager**, vice-présidente de la Commission et commissaire à la concurrence, auditionnée par le Parlement le 10 mars n'a même pas mentionné la relocalisation industrielle parmi les solutions potentielles (y compris en matière de santé !).
- **Sabine Weyand**, directrice générale de la DG commerce de la Commission, s'est montré encore plus explicite, affirmant que « *le déplacement des chaînes d'approvisionnement vers l'Europe est inefficace* » car « *l'autosuffisance n'est une option pour aucun pays* ». Celle-ci entend simplement opter pour « *une diversification et une plus grande résilience*. »

Dans les faits, cette « *diversification* » et cette « *résilience* » ne signifient rien d'autres que la signature d'accords de libre-échange (ALE) avec de nouveaux partenaires extra-européens – tel le Mexique, avec qui l'UE a signé un ALE... en pleine crise ! ●

## Colloque

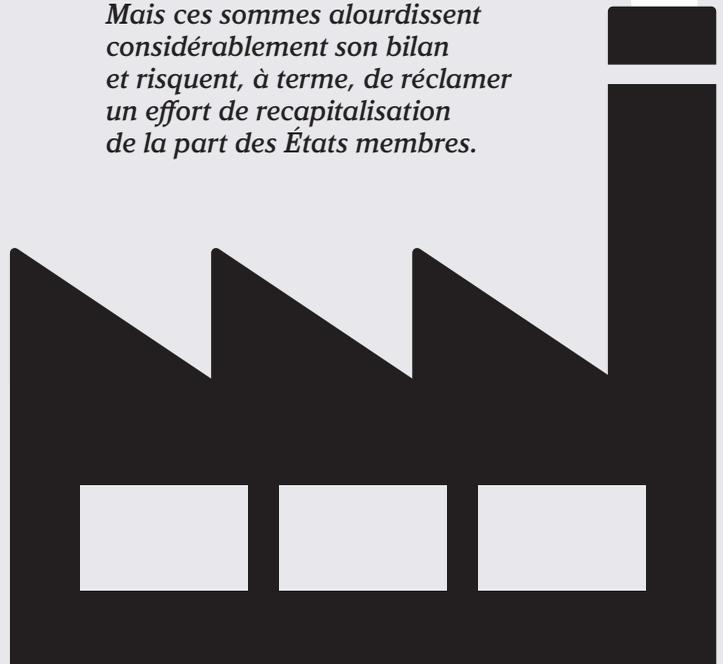
Première destination touristique

*mondiale (89 millions de touristes par an), la France a été particulièrement impactée par la crise : 1,9 million d'emplois (dont 1,2 de salariés) sont en jeu. Pas de quoi inquiéter Thierry Breton, le commissaire européen (français) au marché intérieur, qui s'est contenté, outre un « plan Marshall » non programmé, d'annoncer pour le mois de septembre la tenue d'un... « colloque » sur le tourisme !*

# 1 700

C'est, en milliards d'euros,

le chiffre des différents programmes de rachat d'actif pour soutenir l'économie de la Banque centrale européenne (BCE). Mais ces sommes alourdissent considérablement son bilan et risquent, à terme, de réclamer un effort de recapitalisation de la part des États membres.



# Banques et finances : le sauve-qui-peut

Incapable de se situer à hauteur des enjeux, la crise sert en revanche d'alibi commode à l'UE pour proposer un nouveau saut fédéraliste.

Tête de pont : son « plan de relance » qui fait sauter plusieurs verrous majeurs.

**O**utre la mise entre parenthèses par l'UE des contraintes budgétaires imposées aux États de la zone euro prévues dans la clause de sauvegarde du Pacte de stabilité (notamment le maintien d'un déficit de 3 % du PIB et d'une dette publique inférieure à 60 % de ce PIB), la Banque centrale européenne (BCE) a pris plusieurs décisions :

- **Augmentation de son programme de rachat d'actif** de 120 milliards d'euros d'ici la fin de l'année ;
- **Création d'un programme spécial pandémie** de 1 350 milliards d'achat d'actifs publics et de dette d'entreprises, qui sera dépensé jusqu'en juin 2021 ;
- **Élargissement des catégories d'actifs éligibles** à ces rachats d'actifs (notamment la dette de la Grèce) ;
- **Dépassement dans ses achats** du plafond de 33 % par émission souveraine (ce qui lui permet de racheter des parts plus importantes des émissions des États les plus en difficultés, comme l'Italie) ;
- **Assouplissement de sa politique vis-à-vis du collatéral**, accepté en échange des liquidités qu'elle offre aux banques (en acceptant du papier moins bien noté) ;
- **Extension de son programme de TLTRO** (prêts à taux bonifiés au secteur bancaire en échange de prêts à l'économie réelle) et création d'un nouveau programme spécifique dit PELTRO (7 opérations de refinancement des banques à compter de mai 2020 sur un an, à un taux préférentiel).

La BCE réfléchit par ailleurs à la création d'une structure de défaisance

(*bad bank*) au niveau européen, pour loger l'ensemble des prêts non-performants et ainsi isoler le risque dans une structure dédiée.

Loin de solutionner les problèmes, la position de la BCE en pose d'autres :

- **Nouvelle explosion du bilan de l'Eurosystème**, posant la question de l'avenir de cette dette (dette perpétuelle, annulation à hauteur de la quote-part de la dette souveraine domestique dans le bilan des banques centrales européennes, etc.) ;
- **Menaces de déresponsabilisation des acteurs** (l'ensemble du risque sur les marchés étant aujourd'hui racheté par la BCE) ;
- **Maintien des entreprises non-viables en vie** ;

## ASSURANCES : SIMPLES RECOMMANDATIONS D'« EVALUATIONS »

**S**ervice minimum pour l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) qui s'est contenté d'annoncer principalement des « recommandations », appelant notamment les assureurs à se concentrer sur « l'évaluation de l'impact » de la Covid-19. Bien que le secteur de l'assurance ne l'ait, bien évidemment, pas attendu pour le faire...

- **Alimentation d'une décorrélation** entre la valeur des actifs (bourses) et leur valeur intrinsèque.

Par ailleurs, les taux bas et les incitations au crédit facile continuent de



## QUAND CHRISTINE LAGARDE FAIT PLONGER LES BOURSES MONDIALES

**R**éponse des marchés à la déclaration de Christine Lagarde du 12 mars – son premier grand « test » depuis sa nomination à la tête de la Banque centrale européenne (BCE) : un dévissage généralisé des Bourses mondiales ! Après plusieurs jours de baisse encore contenue, son intervention, particulièrement attendue, a en effet provoqué l'effet exactement inverse à celui espéré. Loin de rassurer, ses annonces ont en effet, et en quelques minutes, provoqué un vent de panique à l'échelle planétaire : - 9,81 % en clôture à Londres, - 9,99 % à Wall Street, - 12,81 % à Francfort... Les pires baisses depuis 1987 pour les deux premières ; depuis 1989 pour la dernière. Et, pour la Bourse de Paris, la... pire journée de son

histoire (- 12,28 %) ! Dernière grande banque centrale à réagir à la pandémie, la BCE s'est de plus montré très en-deçà des attentes, non seulement dans ses mesures de soutien aux entreprises et aux États, mais aussi par son refus de baisser les taux directeurs (contrairement, notamment, à la Réserve fédérale américaine). Circonstance aggravante : le ton « abrupt » (dixit *Le Monde*) adopté par Christine Lagarde, en particulier son mépris affiché pour l'Italie, premier pays européen submergé par l'épidémie. Réaction du ministre italien du développement économique Stefano Patuanelli : « *Je me bornerai à qualifier ses propos d'« accident » car je suis un ministre de la République, sinon j'aurais utilisé un autre mot.* »

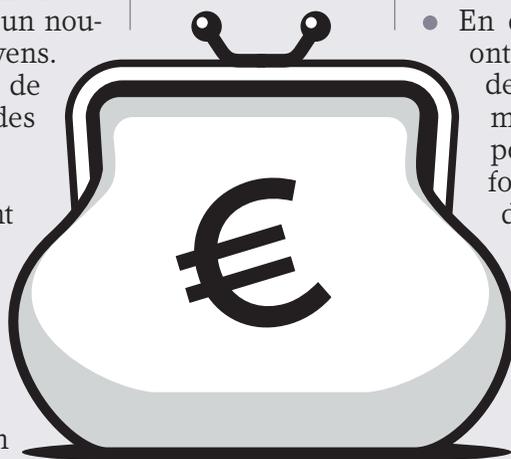
## ► 2. Des politiques sectorielles...

- peser sur la rentabilité des banques, mettant en danger le secteur de l'assurance-vie (fonds euros) en créant une tension croissante entre la nécessité de proposer des rendements positifs et le rendement réel des actifs sous-jacents

**Le plan de relance  
next génération EU : un saut  
supplémentaire vers  
le fédéralisme budgétaire**

**La crise sert d'alibi commode  
à la commission pour proposer  
un saut fédéraliste clair avec  
le plan de relance qui fait sauter  
plusieurs verrous majeurs**

- La capacité d'emprunter accordée à l'UE, jusque là interdite par les traités (art. 311 TFUE) est une révolution qui créera à terme un nouveau fardeau pour les citoyens. Elle aboutit à mutualiser de fait une partie de la dette des États
- L'explosion du montant du budget européen plafonné autour de 1 % du RNB jusqu'à présent va augmenter de plus de 70 % officiellement sur la durée du plan de relance, mais on sait qu'il sera bien



difficile de revenir en arrière. C'est autant de pouvoir pour les institutions européennes.

- La création de nouvelles ressources propres, sujet là encore bloqué par les États depuis des années a été présenté comme le seul moyen de financer le plan de relance sans solliciter les contributions nationales directes. Il s'agit en réalité d'impôts déguisés. Poussant encore plus loin le vice, la Commission propose d'affecter au budget de l'UE avant même leur création des taxes au budget de l'UE avant même leur création, des taxes destinées aux États pour compenser certains manques à gagner comme la taxe sur les activités digitales ou la taxe carbone aux frontières.
- En définitive alors que les États ont bloqué ces évolutions depuis des années au Conseil, la Commission fait un chantage évident pour imposer une fédéralisation forcée en contrepartie du plan d'aide économique. ●

### **AUTORITÉ BANCAIRE : ENFILAGE DE PERLES...**

**C**hargée de superviser les risques des établissements financiers, l'Autorité bancaire européenne (ABE) s'est contentée, pour l'essentiel, d'une série de « recommandations » aux allures d'enfilage de perles à destination des États telles que « planifier les

activités de supervision de manière pragmatique et souple, et reporter celles qui sont jugées non essentielles ». Autre « recommandation » tout aussi évidente de l'agence : en matière de distribution de dividendes, les banques sont appelées à suivre des politiques... « prudentes ».

# Emploi et social : au nom du dogme

Décidées tardivement, les aides financières de l'UE aux États pour soutenir le marché de l'emploi l'ont été sous la contrainte des événements. Financées par la dette, elles profitent en outre davantage aux multinationales qu'aux PME.

## Dispositif SURE (chômage partiel) : la marque d'un projet fédéraliste

Principal dispositif financier mis en place par la Commission au titre de mesures d'urgence, le fond SURE se veut un appui financier temporaire des dispositifs nationaux de chômage partiel. Il doit être doté de 100 milliards d'euros.

Ce dispositif n'est pourtant viable ni sur l'aspect juridique ni sur l'aspect financier :

- **Non viable sur l'aspect juridique :** il n'entre pas dans les qualifications de l'UE de créer ce type de fonds, dont les États ont la parfaite capacité et compétence.
- **Non viable sur l'aspect financier :** consistant en des prêts accordés aux États *via* des emprunts de l'UE, il s'agit en réalité d'une façon détournée de mutualiser de la dette dans le dos des États membres, alors même que ceux-ci n'ont pas consenti à la création des « Coronabonds ».

## AIDE AUX PLUS DÉMUNIS : ENFIN UNE MESURE POSITIVE !

**S'** appuyant sur le Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD, doté de 3,2 milliards d'euros sur la période 2014-2020), des mesures ont été prises rapidement par l'UE pour protéger les bénévoles de la pandémie, en utilisant au maximum les moyens électroniques et la dématérialisation des aides (bons, tickets, etc.). Cette adaptation réussie du cadre réglementaire du FEAD a été soutenue par le groupe ID.



À noter que ce financement par la dette pose de plus un grave problème de soutenabilité de celle-ci dans le futur : emprunté sur les marchés



## ► 2. Des politiques sectorielles...

► financiers, cet argent se traduira forcément en impôts demain.

Ce dispositif porte donc en lui toutes les marques du projet fédéraliste : opacité, financement par la dette dans le dos des États (et des peuples), mais aussi inutilité puisque le principe de subsidiarité n'est pas respecté.

L'UE fait ici mine de disposer de ressources propres alors qu'elle ne dispose que de celles des États membres, qui ne détiennent eux-mêmes l'argent que de leurs contribuables.

Le véritable objectif du fond SURE semble bien, en réalité, de profiter de la crise de la Covid-19 pour poser les bases d'une assurance chômage européenne. Au détriment, là encore, des politiques d'indemnisation des États.

**Au nom du dogme des travailleurs détachés, l'absence de revalorisation de certaines filières**

Le 30 mars, l'UE a publié des « orientations pratiques » visant à garantir la libre circulation des travailleurs exerçant « des professions critiques dans la lutte contre la pandémie de coronavirus ».

Ce choix met en relief un manque évident de valorisation des professions de certaines filières et le système d'exploitation institutionnalisé qui en découle.

Comme pour le BTP ou les chantiers navals, par exemple, les grosses exploitations agricoles des États membres de l'ouest de l'UE reposent désormais en grande partie sur l'emploi précaire d'une main d'œuvre étrangère sous-payée, mal considérée, et la plupart du temps œuvrant sous statut de travailleurs détachés (voire non-déclarée).

**Emploi : des dotations qui profitent d'abord aux multinationales**

Si la Commission envisage la mobilisation d'instruments financiers pour soutenir l'emploi (notamment Fond social européen et Fond européen d'ajustement à la mondialisation), les montants annoncés apparaissent dérisoires : le FEAM ne dispose ainsi que d'une dotation maximale de 179 millions d'euros.

Ce fonds, de plus, n'a en réalité essentiellement profité qu'à des multinationales pratiquant des plans sociaux sans garantir une véritable reconversion professionnelle. ●

## AGENCES EUROPÉENNES : CONSEILS PRATIQUES, QCM ET DESSINS ANIMÉS...



### Agence européenne pour la cybersécurité (ENISA)

**D**ifficile de faire moins de la part de l'agence : une simple... page web sensibilisant aux risques de cybercriminalité. D'autant qu'il s'agit exactement des mêmes dangers, et conseils pour s'en prémunir, qu'avant la crise... Seule innovation concrète : l'ENISA a choisi de s'étendre plus spécifiquement sur les deux pratiques s'étant particulièrement développées pendant la crise : le télétravail et les achats en ligne.

### Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)

**P**ricipale initiative face à la crise : une simple enquête en ligne de type QCM consacrée à « *l'impact de la Covid-19 sur le bien-être, le travail et la situation financière des citoyens des États membres* ».

### Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA)

**F**ace à la pandémie, elle s'est contentée d'une page de... « *conseils* » sur son site internet. Intitulée « *Lieux de travail sains : stop à la pandémie* », celle-ci se contente de plus d'aligner les lieux communs tels que « *Les employeurs sont dans l'obligation de réaliser une évaluation des risques et de définir des mesures appropriées sur les lieux de travail* » ou « *La connaissance et la sensibilisation sont essentielles* ». L'OSHA a également produit une série de... dessins animés sur les pratiques d'hygiène, dont l'évidence – martelée partout par ailleurs – n'est pas sans rappeler la très enfantine vidéo de la présidente de la commission, Ursula von der Leyen, sur la manière de se laver les mains.

### Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

**D**estiné à promouvoir le développement de l'enseignement et de la formation au sein de l'UE, le centre s'est contenté, en liaison avec divers organismes (dont l'ONU et l'UNESCO), de simplement collecter des informations sur les « *bonnes pratiques* » à adopter face à la Covid-19. Les résultats de son « *enquête* » n'ont de plus été publiés qu'après le... 15 mai. Longtemps après que ces « *bonnes pratiques* » auront déjà été largement relayées...

# Agriculture, le grand renoncement

Alors que la survie de plusieurs milliers d'exploitations, et de filières entières, est en jeu, notamment en France, l'UE s'est contentée de tardives « mesurette ». Visant de plus, pour la plupart, à développer toujours davantage le travail détaché.

## Covid-19 : de terribles conséquences sur le secteur agricole

Fermeture des débouchés, chute vertigineuse des prix, manque de main d'œuvre, faillites... : le secteur agricole a payé un lourd tribut à la crise.

Particulièrement affectés : les chaînes de production laitière et la production-distribution de fruits et légumes.

Concernant les premières, la filière AOP-IGP française a d'ores et déjà perdu 60 % de ses débouchés habituels, ce qui fait craindre des conséquences en cascade, non seulement pour les agriculteurs mais aussi pour la transformation et la distribution.

En plus des milliers d'emplois en jeu, c'est désormais le savoir-faire français qui est menacé par la disparition des exploitations.

## TOUJOURS L'OBSESSION DU GREEN-DEAL !

« **C**haque euro » dépensé pour les mesures de relance après la crise sanitaire sera lié aux transitions vertes et numériques : c'est l'engagement de Pascal Canfin, président de la commission environnement et santé publique, et Frans Timmermans, commissaire en charge du Green-Deal (Pacte Vert). Obsession idéologique de l'UE, ce projet à... 1 000 milliards d'euros visant à parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2030 (en s'attaquant

notamment à l'automobile et à l'industrie) a été placé au cœur du plan de relance post-pandémique, alors même que la grande récession liée à la Covid-19 n'a permis d'abaisser que de 8 à 10 % les émissions mondiales de GES ! La chute de la consommation de pétrole en Europe durant la pandémie a en outre démontrée qu'elle entraînait une baisse du prix des hydrocarbures, favorisant leur consommation hors UE par des pays plus pauvres.

## Des réactions tardives face aux conséquences économiques de la pandémie

Ce n'est que le 30 avril que la commission environnement (ENVI) a été amenée à prendre plusieurs mesures et règlements d'exécution.

À la fois trop tard, et trop peu :

- Dérogation temporaire exceptionnelle de certaines dispositions du règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil « *en vue de remédier aux perturbations du marché dans le secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole provoquées par la pandémie* ».
- Mesures de « *stabilisation du marché* » dans les secteurs de la pomme de terre et des « *plantes vivantes et produits de la floriculture* ».
- Octroi d'une « *aide au stockage privé de viandes ovine et caprine* », ainsi que pour les « *viandes fraîches réfrigérées d'animaux de l'espèce bovine âgés de huit mois ou plus* », le « *beurre* » et le « *lait écrémé en poudre* ».
- Décisions sur la planification dans le secteur du lait et des produits laitiers.

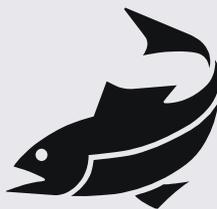
À saluer cependant, même si les financements disponibles sont dérisoires : la modification des règles d'attribution des fonds structurels, qui permettra notamment à la FEAMP de soutenir les fonds de mutualisation et d'assurances des élevages afin de préserver (un peu) les revenus des pêcheurs et agriculteurs.

## Des aides financières jugées insuffisantes par les organisations professionnelles

Preuve de la faiblesse des mesures annoncées pour la filière laitière et

# 50 %

*C'est la part du produit de la pêche française commercialisé par les restaurateurs avant la crise de la Covid-19. Ce qui en fait l'un des secteurs les plus impactés par la fermeture des restaurants et la chute du tourisme.*



de l'absence de mesures financières concrètes de la Commission, plusieurs organisations professionnelles se sont retrouvées contraintes de mettre en place des plans de crise pour palier à ces carences. Tel est notamment le cas en France du CNIEL (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière), qui a dû débloquer 10 millions d'euros pour soutenir les éleveurs laitiers dans leur effort de réduction de leur production.

Concernant la filière « fruits et légumes », les principales organisations ont réclamé à la Commission certaines dispositions afin de soutenir le secteur et garantir le maintien du tissu productif, notamment les exploitations familiales.

Si la Commission a adopté le 30 avril une partie de ces dispositions sectorielles, les fédérations professionnelles les ont jugés très insuffisantes. Motif : celles-ci ne prévoient, notamment, aucune mesure de gestion de marché extraordinaire pour les fruits et légumes.

## Seule action rapide : favoriser, encore et toujours, le... travail détaché

La Commission s'est empressée de demander aux États membres de mettre en place des procédures spécifiques ainsi que des dépistages médicaux proportionnés afin de faciliter la libre circulation des travailleurs saisonniers et détachés pour le secteur agricole.

En promouvant ainsi, et si rapidement, la directive Travail détaché, l'UE persiste dans sa volonté de rendre incontournable le recrutement d'une main d'œuvre saisonnière à très bas coût dans l'agriculture. ●

# Des déclarations idéologiques marquant une volonté de l'UE de nier ses échecs et de renforcer ses compétences

Pas une déclaration, ou presque, des dirigeants de l'UE qui n'ait été marqué du sceau de l'idéologie. Verbatim.

**S**i, tardivement, et sous la contrainte des événements, les responsables de l'UE ont fini par accepter certaines « dérogations » dans l'application stricte des directives européennes, cela, à les entendre, ne peut constituer que des « exceptions » limitées et de pure forme. Sur le fond, la crise n'y change rien : le « projet européen » reste plus que jamais d'actualité.

Mieux (ou pire) : la crise a incité les dirigeants de l'UE à promouvoir toujours plus d'Europe. Idéologie quand tu nous tiens... Verbatim :

- « **La faute aux États** »  
**Enrico Letta**, président de l'institut Jacques Delors (17 mai, sur France Info) : « *Le problème, c'est que les États membres ne veulent pas céder leurs compétences à*



© CREATIVE COMMONS / WIKIPEDIA

« *Il est tout à fait fondamental de continuer à travailler pour moderniser le projet européen, pour renforcer le projet européen* ».

**Charles Michel**, président du Conseil européen, le 17 avril sur RFI.

*l'Europe sur des sujets sur lesquels ils pensent avoir plus de capacité à agir tout seul.* »

- « **La force du marché unique** »  
Ursula von der Leyen, présidente de la commission (23 mars, sur twitter) : « *La force et les moyens de remporter cette lutte (contre le virus, NDLR) viendront de notre grand marché unique. C'est la raison pour laquelle nous devons le protéger* ».
- « **Priorités inchangées** »  
Ursula von der Leyen, David Sassoli, président du Parlement, et Charles Michel, président du Conseil (9 mai, tribune dans le quotidien belge *Le Soir*) : « *S'il y a un enseignement à tirer de cette crise, c'est bien (...) d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Nous ne pouvons pas remettre à plus tard la lutte contre le changement climatique et nous devons fonder la reprise sur le pacte vert pour l'Europe.* »
- « **Poursuivre la mondialisation** »  
Thierry Breton, commissaire au marché intérieur : « *Ce n'est absolument pas la fin de la mondialisation, on redistribuera un peu les cartes* ».
- « **Une zone euro plus forte** »  
Thierry Breton (10 avril) à la suite de l'accord conclu la veille entre les ministres des Finances de l'UE sur une réponse commune à la crise : « *C'est une bonne nouvelle pour la zone euro, cela signifie qu'elle sera plus forte et que les 27 États membres de l'UE seront d'autant plus forts pour elle aussi.* »

## Exception

Prononcé par  
Phil Hogan,  
commissaire

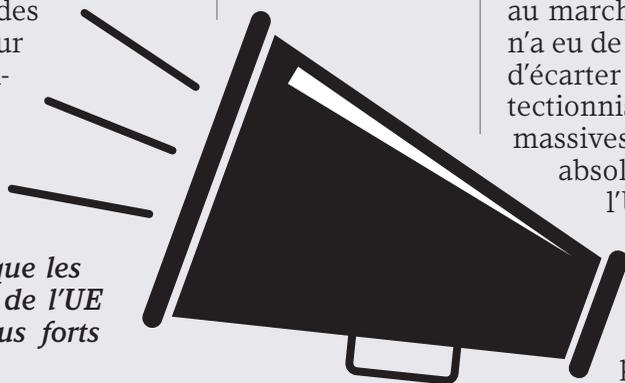
européen au commerce. *S'il est possible, selon lui, de « relocaliser une partie de la production » de matériaux et médicaments sanitaire, « il s'agit là d'une exception. » (le 7 avril dans Le Monde)*

- « **Approfondir les accords de libre-échange** »  
Phil Hogan, commissaire européen au commerce (7 mai, dans *Le Monde*) : « *L'Europe doit approfondir les accords de libre-échange et en nouer d'autres* ».
- « **L'égoïsme des nations** »  
David Sassoli, président du Parlement (25 avril, entretien avec les médias du Vatican) : « *Le problème est que souvent l'égoïsme des nations, un mauvais sentiment nationaliste, l'idée que je suis meilleur que l'autre, nous empêchent de déployer notre potentiel et de manifester notre identité. Je crois que cette crise pourrait être une occasion de nous libérer de nombreuses chaînes.* »

### Thierry Breton, le taliban du libre-échange

Commissaire européen (français) au marché intérieur, Thierry Breton n'a eu de cesse, durant toute la crise, d'écartier toute idée de mesures protectionnistes et de relocalisations massives, tout en rappelant son absolue dévotion aux dogmes de l'UE.

Outre ses nombreuses déclarations en ce sens (*lire par ailleurs*), il s'est montré particulièrement insistant sur



## ► 2. Des politiques sectorielles...

► ces questions, au cours d'un échange de vue avec les parlementaires.

À cette occasion, l'ancien ministre des Finances de Jacques Chirac a dénoncé à plusieurs reprises, et avec force, les mesures prises au début de la pandémie par les États membres pour préserver leur marché intérieur – qu'il a notamment qualifié de « nuisibles » et « contre-productives ».

Seul (petit) bémol : après avoir reconnu que certaines chaînes de valeur stratégiques sont « trop largement dépendantes » d'acteurs extracommunautaires, il a appelé les acteurs économiques à envisager des relocations partielles dans l'UE, notamment pour la production de médicaments. De même a-t-il énuméré les 14 écosystèmes industriels, présentés lors du Conseil « Compétitivité » (15 mai), dont l'indépendance stratégique est désormais souhaitée : numérique, électronique, industries culturelles et créatives, tourisme, mobilité automobile, aérospatiale et défense, construction, agroalimentaire, industrie à forte intensité

énergétique, textile, santé, énergies renouvelables, commerce de détail, économie sociale et communautaire.

Pour le reste, aucune remise en cause de son « européisme ». S'il assure vouloir se diriger vers une « *défense des intérêts stratégiques* » (à ne pas confondre avec le gros mot de « protectionnisme » !), ce n'est nullement pour en finir avec la course folle de la mondialisation, mais afin, seulement, de se prémunir contre les « *prédations* » de pays tiers.

Pour Thierry Breton, la crise n'est qu'un accélérateur d'une tendance précédemment anticipée par la Commission : rien ne justifie une réorientation des politiques passées et futures de la Commission européenne, pas même la crise de la Covid-19.

« *Groupes vulnérables* », « *racisme* » et « *xénophobie* »...

Intitulé « *Conséquences en matière de droits fondamentaux : la pandémie de coronavirus* » et publié exclusivement en anglais, le



© CREATIVE COMMONS / WIKIPEDIA



***Nous avons une responsabilité qui concerne également l'héritage des valeurs que ces soixante-dix ans nous ont donné : liberté, démocratie, pluralisme. Je crois qu'en ce moment nous devons être encore plus fiers d'être fidèles aux valeurs européennes parce que le monde en a besoin. »***

**David Sassoli**, président du Parlement, le 25 avril, dans un entretien avec les médias du Vatican.

rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ne se contente pas, contrairement à d'autres, de dresser la liste des mesures auxquelles les États membres ont eu recours pour lutter contre la pandémie.

Vigie des sacro-saints « droits fondamentaux » de l'UE, la FRA s'intéresse en l'occurrence exclusivement aux aspects de ces mesures susceptibles de leur porter atteinte. Pas question, même en cette période d'extrême gravité, de risquer de les rogner !

À l'heure où des centaines de milliers d'européens ont été touchés par le virus et où des pans entiers de l'économie menacent de s'effondrer, le rapport se présente comme une série de mises en garde contre les décisions (prétendument) dérogoires aux droits fondamentaux :

- **Confinement, restriction de circulation, fermeture des frontières,** Dénonciation d'atteintes aux libertés fondamentale (de circulation, de réunion, etc.)
- **« Groupes vulnérables »** Risques accrus d'exclusion pour, entre autres, les sans-abris, les détenus, les Roms et les migrants. Citées dans le rapport, l'association (française) « Auberge des Migrants » réclame l'arrêt des évacuations des camps de migrants. L'agence se dit aussi favorable à une large libération des détenus.
- **Racisme** Constat d'une recrudescence des « incidents racistes et xénophobes », en particulier contre des personnes d'origine asiatique, dont les auteurs doivent être poursuivis « de manière exemplaire ».

D'autres rapports portant sur les mêmes sujets ont été commandés par l'agence auprès de ses structures-partenaires dans les États membres.

À noter que celui concernant la France a été produit par l'Institut Français des Droits et Libertés (ex-Centre d'études sur les discriminations, le racisme et l'antisémitisme), lequel avait été spécialement créé en 2005 pour répondre à l'appel d'offres de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

### **Théorie du genre et « usagers de drogue » plus que jamais à l'honneur !**

S'employant à « faire de l'égalité entre les sexes une réalité au sein de l'UE et au-delà », en promouvant notamment la théorie du genre, l'agence européenne EIGE (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes) a profité de la crise pour se mobiliser tout particulièrement en faveur de l'une de ses autres priorités : la défense des migrants.

Parmi ses nombreuses études publiées sur le sujet, l'une d'elle, titrée « *Personnes en situation de vulnérabilité* », prend aussi fait et cause en faveur des « personnes de nationalité majoritairement roumaines ou bulgares », lesquels seraient, selon l'EIGE, particulièrement vulnérables dans les circonstances actuelles.

De même, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), autre agence de l'UE, n'a-t-elle pas variée sur ses priorités, consistant, même en période de pandémie, à ne s'attacher qu'au « bien-être » des « usagers de drogue ». À son initiative : une série de rapports sur les implications, pour ces derniers, de la Covid-19. Allant jusqu'à s'inquiéter des « problèmes d'approvisionnement » rencontrés, en raison du confinement, par les toxicomanes... ●

# Une politique étrangère déconnectée de la situation et des enjeux

Tout un symbole : même durant le confinement, l'UE a continué de signer des accords de libre-échange (y compris avec le Vietnam communiste) et poursuivi ses négociations pour l'adhésion de la Macédoine et de l'Albanie. Tout en courbant le dos devant la Chine et la Turquie

## Chine : tapis rouge et vœux pieux



Organisée par visio-conférence le 22 juin, la réunion au sommet UE-Chine n'a fait que confirmer la soumission totale de la première à la seconde.

Représentée par le président du conseil européen, Charles Michel, et la présidente de la commission, Ursula von der Leyen, l'UE s'est contentée, à son issue, d'enfiler les vœux pieux : rappel des « *responsabilités partagées* » de l'institution et du pays dans les « *efforts à l'échelle mondiale pour arrêter la propagation du virus* » ; objectif de « *faire progresser les négociations pour un accord global d'investissement* » afin d'assurer « *des règles du jeu plus équitables* ».

Rien, en revanche, sur les dissimulations chinoises avérées, ne l'ayant amené à informer officiellement l'OMS de l'épidémie que le 31 décembre 2019 alors que le « patient zéro » avait été détecté dès le 17 novembre. Or selon une étude de l'université de Southampton (mars 2020), citée par *Valeurs actuelles*, « *si la Chine avait immédiatement communiqué ses premières informations, le nombre de cas de Covid-19 (dans le monde) aurait pu être réduit de 95 %.* »

Rien non plus sur notre extrême dépendance, toujours grandissante, à l'égard de la Chine, où sont notamment produits 80 % des principes actifs des médicaments consommés en France (déficitaire de 33 milliards d'euros au total dans ses échanges avec la Chine).

En dépit de ce qui devrait apparaître comme deux lourds contentieux, l'UE a d'ailleurs décidé le 30 juin de rouvrir ses frontières aux ressortissants chinois, sous réserve que la Chine autorise

elle-même à nouveau les visiteurs venus d'Europe (admis à cette date que dans quelques cas très limités).

Rien de moins qu'un appel à une « normalisation » des relations : on efface tout et on recommence !

### **Turquie : toujours plus de complaisance et d'abaissement devant Erdogan**



Durant la période de gestion du Covid-19, l'Union européenne s'est une fois de plus révélée complaisante, pour ne pas dire soumise aux dictats du président turc.

Un fait révélateur quant à l'absence de réciprocité : le domaine des transports terrestres.

En effet, l'Union européenne, afin de garantir les chaînes d'approvisionnement, a invité les États membres à désigner des points de passage ciblés, en réduisant les opérations de contrôle.

Au plan des relations avec les pays tiers, ont été invités à « travailler en étroite collaboration avec le réseau européen de transports (RTE-T) pour assurer la circulation de marchandises de toutes directions ».

Or, la Turquie, de façon unilatérale, sans la moindre concertation avec les instances de l'Union européenne, a décidé, de début mars à mi-juin, la fermeture pure et simple de ses frontières terrestres aux transporteurs routiers, notamment eu égard à la nationalité de pays membre de l'UE des conducteurs.

Ce qui témoigne que l'Union européenne, pour Ankara, est un pôle d'avantages à sens unique.

# 99 %

*C'est le taux de diminution des droits de douanes (la quasi-totalité, donc) entre l'UE et le Vietnam, l'un des derniers États communistes de la planète, tel que prévu dans l'accord de libre-échange (ALE) signé entre les deux partis, le 30 mars, soit... deux semaines après le début du confinement en France !*

Mais, plus grave encore, la Turquie n'a aucunement tenu compte de la crise du Covid-19 quant à la question des migrants illégaux.

Le 10 mars, Erdogan s'est rendu à Bruxelles, alors qu'il venait d'annoncer, quelques jours auparavant, sa décision d'« envoyer par centaines de milliers les migrants dans l'Union européenne ». Pour le motif avancé : le manque de soutien apporté selon lui par les pays membres de l'UE à sa politique belliqueuse et incendiaire en Syrie.

Les instances bruxelloises, présidente de la Commission comme président du Conseil, ne lui ont fait, à aucun moment, la moindre remontrance à ce sujet. Au contraire, ceux-ci se sont montrés tétanisés devant l'autocrate turc.

La Turquie, confrontée elle-même de façon grave à la pandémie, a dû à un moment mettre quelque bémol au menées nocives de son président.

Cependant, depuis le mois de mars, il est clairement établi que les flux de migrants sont venus d'accentuer à la frontière gréco-turque.

La pandémie du Covid-19 a par conséquent révélé tout le caractère nocif de l'accord passé en 2016 entre la chancelière allemande et le président turc sur les migrants.

De façon globale, enfin, à aucun moment s'a été envisagé de mettre fin, ou tout au moins de suspendre le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

### **Afrique : des aides d'urgence de l'UE plus précoces que pour l'Europe**

Tout un symbole : alors que l'UE attendra le 12 mars pour prendre sa



## ► 2. Des politiques sectorielles...

► première initiative d'envergure face à la pandémie en Europe (réunion d'un conseil européen extraordinaire), la Commission a présenté son nouveau projet de « *partenariat stratégique* » avec l'Afrique dès le 9 mars. Trois jours plus tôt. Et alors que 15 000 citoyens de l'Union étaient déjà infectés...

Soutien budgétaire direct, prêts et garanties de la Banque européenne d'investissement et de la Banque pour la reconstruction et le développement... : au total, 20 milliards d'euros d'aide exceptionnelle ont été alloués aux pays dits « vulnérables », dont 31 % alloués à l'Afrique.

S'y ajoute 1,4 milliard de garanties de prêts pour l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, en provenance

du Fonds européen pour le développement durable.

Pourtant moins touchés que l'Europe, les pays africains bénéficient en outre de 140 millions d'euros destinés à la recherche d'un traitement et d'un vaccin contre le coronavirus, notamment via son partenariat avec les pays en développement.

### Mexique : un nouvel accord de libre-échange signé en pleine pandémie



Qu'importe la baisse de la consommation de viande et la crise frappant de plein fouet l'ensemble du secteur agricole ! Le 28 avril, en plein pic de la pandémie, l'UE a signé avec le Mexique un accord commercial passé inaperçu (« *renovant* » le précédent datant de 2000) exemptant de droits de douanes (7,5 % seulement) la quasi-totalité des échanges de biens, en particulier agricoles !

« Avec le nouvel accord, s'est félicité l'UE, la libéralisation totale atteindra plus de 85 % des lignes qui n'avaient pas été libéralisées » dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

Concrètement, l'UE accepte d'ouvrir plus grand encore ses frontières à la concurrence, moins chère et moins normée au niveau sanitaire, le Mexique pouvant exporter à tarif préférentiel jusqu'à 20 000 tonnes de viande bovine, 10 000 tonnes de poulets et de porc, etc.

Et ce n'est qu'un début... Interrogé le 7 mai au sujet de cet accord dans *Le Monde*, l'ex-commissaire européen à l'agriculture, devenu – tout un symbole – commissaire au Commerce, Phil Hogan n'en faisait pas mystère : « *Nous devons, dit-il, approfondir nos accords*

### MACÉDOINE, ALBANIE : ET PENDANT CE TEMPS, LES NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION CONTINUENT...

**T**andis que plus de la moitié du globe était confinée (la France depuis le 17 mars), l'UE n'a rien trouvé de plus urgent que d'organiser le 24 mars une réunion en vidéo-conférence des ministres européens des États membres consacrée à... l'ouverture des négociations pour intégrer la Macédoine du Nord et l'Albanie. Commentaire, à l'issue de celle-ci, du commissaire à l'Élargissement Oliver Varhelyi : « Je suis très heureux (sic !) que les États membres de l'UE soient parvenus aujourd'hui à un accord politique sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord (...). Je félicite de tout cœur ces deux pays. Cela envoie également un message fort et clair aux Balkans occidentaux : votre avenir est dans l'UE. »

## OMS, LA MARIONNETTE CHINOISE FINANCÉE PAR L'UE

**A**ux ordres de Pékin, qui a fait élire en 2017 son directeur général, l'éthiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus, contre le candidat soutenu par les Occidentaux, l'Organisation mondiale de la Santé n'a cessé de nier, puis de minorer, l'épidémie de Covid-19, portant une lourde responsabilité dans son expansion à travers le monde. En témoignage, notamment, son communiqué du 13 janvier, affirmant qu'il n'existe « aucune preuve claire de la transmission interhumaine du nouveau coronavirus », alors même qu'à cette même date le premier cas d'infection, issu d'un touriste chinois, est signalé en Thaïlande. À aucun moment,

pourtant, l'UE ne remettra en cause ni le fonctionnement, ni les actes de l'OMS. Mieux : plus d'un mois après cet effarant communiqué, dicté par les autorités chinoises, l'Union européenne débloquent 232 millions d'euros à son attention (pour ses actions « hors d'Europe »). Soit six fois plus que la subvention annuelle accordée à l'institution par la... Chine !



*de de libre-échange existants – on en a avec quelque 70 pays – et chercher à en contracter d'autres. Pour rebondir*

*après la récession que nous traversons, nous aurons plus que jamais besoin du commerce international. »*

## Les leçons de cette épreuve de vérité

« **E**st-ce qu'elle a été vraiment à la hauteur de cette crise ? Je ne le crois pas. » Prononcé le 20 mai au Sénat, ce jugement d'Edouard Philippe sur l'action de l'UE face au coronavirus a le mérite de la clarté, mais il est encore très en dessous de la vérité. L'ancien premier ministre se contente en effet de ne « pas croire » que l'UE a été « vraiment à la hauteur ».

Attestée par les faits et les chiffres contenus dans ce Livre noir, la vérité est toute autre : l'échec de l'Union européenne est abyssal. Et incontestable.

Dirigeants déconnectés de la réalité, retards dans les prises de décisions, « mesurette » inadaptées... : cet échec en tout, et sur tout, n'est en rien conjoncturel. Il est structurel. Au moins autant que l'institution, et ses responsables, c'est l'idéologie fédéraliste qui a failli.

S'il confirme nos analyses, cet échec conforte aussi nos solutions : retour des souverainetés, réindustrialisation, protection, localisme...

Pour l'Europe, et la France, l'occasion de se retrouver enfin « à la hauteur ».

# NOS DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN

## Jordan Bardella

- Commission des Pétitions
- Délégation à la Commission parlementaire mixte UE-Mexique

## Hélène Laporte

- Commission des budgets
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine

## Thierry Mariani

- Commission des affaires étrangères
- Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest

## Dominique Bilde

- Commission du développement
- Commission de l'emploi et des affaires sociales
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro
- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

## Hervé Juvin

- Commission du commerce international
- Commission des affaires économiques et monétaires
- Délégation pour les relations avec l'Inde

## Joëlle Mélin

- Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Délégation pour les relations avec le Canada

## Nicolas Bay

- Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
- Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud
- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE
- Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

## Virginie Joron

- Commissions du marché intérieur et de la protection des consommateurs
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie
- Délégation pour les relations avec l'Afghanistan
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest

## Jean-Paul Garraud

- Commission des affaires juridiques
- Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
- Délégation pour la coopération septentrionale et pour les relations avec la Suisse et la Norvège, à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (EEE)
- Délégation à la commission parlementaire d'association UE-Ukraine

## Catherine Griset

- Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- Délégation à l'Assemblée parlementaire ACP-UE

## Gilles Lebreton

- Commission de l'agriculture et du développement rural
- Commission des affaires juridiques
- Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, y compris les commissions parlementaires mixtes UE-Maroc, UE-Tunisie et UE-Algérie

## Maxette Pirbakas

- Commission du commerce international
- Commission de l'agriculture et du développement rural
- Délégation à la commission parlementaire Cariforum-UE
- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

## Jean-François Jalkh

- Commission du contrôle budgétaire
- Délégation pour les relations avec la République populaire de Chine.

## Aurélia Beigneux

- Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest

## Gilbert Collard

- Commission de la culture et de l'éducation
- Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

## Julie Lechanteux

- Commission des transports et du tourisme
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Serbie

## Philippe Olivier

- Commission des transports et du tourisme
- Délégation pour les relations avec le Parlement panafricain

## Annika Bruna

- Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres
- Délégation pour les relations avec la Biélorussie

**Jérôme Rivière** *Président de la délégation française du groupe ID au Parlement européen*

- Commission des affaires étrangères
- Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Sous-commission "sécurité et défense"
- Délégation pour les relations avec les États-Unis
- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

## France Jamet

- Commission de l'emploi et des affaires sociales
- Commission de la pêche
- Délégation pour les relations avec l'Inde

## André Rougé

- Commission du développement régional
- Délégation pour les relations avec la République fédérative du Brésil

## Mathilde Androuët

- Commission du développement régional
- Délégation pour les Relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

## Jean-Lin Lacapelle

- Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
- Délégation pour l'ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique)